

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS. . . . \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction Administration :

71a RUE ST-JACQUES,

MONTREAL

TELEPHONES :

REDACON : Main 7460

ADMINISTRATION : Main 7461

Le Risque Professionnel

L'article de la Patrie d'hier ne jette pas grande lumière sur le fond du débat dans la question des tramways, mais il permet d'apprécier une fois de plus ses méthodes de discussion et de juger de l'extrême embarras où elle se trouve placée par son attitude de ces derniers jours.

Depuis une couple de semaines, elle prêche ferme la municipalisation; elle déclare qu'elle y fût toujours favorable.

Or, la première condition pour municipaliser le service des tramways, c'est que la ville en ait le droit légal et qu'elle ne soit pas liée irrévocablement pour quarante ou cinquante années à venir.

Et la Patrie a non seulement laissé passer les projets de contrat nouveau, mais elle a sommé les autorités municipales de remettre à la Commission des services d'utilité publique le soin de faire un nouveau contrat et de nous lier pour une période indéfinie. Elle a ajouté que, si les commissaires se refusaient à en agir ainsi, elle demanderait au gouvernement de solliciter ou de guider l'intervention de la Commission des services d'utilité publique.

Il a suffi de rapprocher les textes pour montrer tout le bluff et toute l'hypocrisie de l'attitude du journal qui prétend favoriser la municipalisation, qui s'en fait un titre d'honneur auprès des ouvriers, et qui, en même temps, cherche à la rendre indéfiniment impossible, à enlever au peuple de Montréal et à ses représentants tout droit d'intervenir dans le règlement de cette question de tramway.

Forcément la Patrie a mal pris la chose et, suivant une vieille habitude, elle a tenté une diversion.

Elle crie aux fausses citations.

Et pourquoi?

Nous avons extrait de son numéro du 15 février les deux phrases suivantes:

"La question des tramways à Montréal réclame une solution immédiate. . . . "A l'aide de son contrat actuel, il nous paraît impossible que la compagnie puisse faire face aux conditions créées par l'augmentation de la population et par l'agrandissement de la ville."

C'était la preuve évidente, à moins que les mots n'aient plus de sens, que la Patrie mentait en écrivant, le 18 mars, que "si les commissaires avaient énergiquement fait appliquer le règlement 210 (le contrat actuel), la compagnie eût été forcée d'améliorer son service. ET AUCUNE NECESSITE D'UN NOUVEAU CONTRAT N'AURAIT PU ETRE INVOQUEE."

Mais la Patrie, sûre que la plupart de ses lecteurs n'iraient pas relire son article du 15 février, s'accroche aux trois points qui séparent les deux parties de la citation et s'écrit:

"Or les trois points du "Devoir" représentent un paragraphe de quatre lignes que notre confrère a supprimé, tout simplement parce qu'il explique pourquoi le contrat actuel est incapable de satisfaire aux besoins de la population."

"Ce n'est pas plus malin que cela. On détache une phrase d'un article, on la cite, on la commente, on la rapproche d'un autre article et après avoir commis ce tripatage malhonnête, on traite ses confrères de gredins. "Moins n'a pas trouvé mieux dans la plus célèbre de ses comédies."

Or, le paragraphe supprimé ne peut être que le numéro 2, inséré entre les deux textes cités, et que dit-il?

"Nous commençons à croire que les négociations entamées depuis assez longtemps entre la ville et la Compagnie des Tramways n'ont aucune chance d'aboutir, mais les citoyens de Montréal ne peuvent attendre indéfiniment que les parties intéressées puissent trouver un terrain d'entente."

En quoi cela affecte-t-il la proposition suivante: "A l'aide de son contrat actuel, etc."? En quoi surtout cela explique-t-il, ainsi que le prétend la Patrie, pourquoi le contrat actuel est incapable de satisfaire aux besoins de la population?

Si nous avions du temps à perdre ou une fausse situation à déborder, nous pourrions retourner à la Patrie quelques-unes de ses épithètes; mais la comparaison des textes suffit à juger son cas.

Du reste, dans toute cette discussion, elle semble avoir perdu le sens même des réalités. C'est ainsi qu'elle termine son article d'hier par cette phrase:

"Pourquoi, au lieu de ces violences inutiles, le "Devoir" ne nous dit-il pas ce qu'il pense de la municipalisation? Est-ce parce que la "Patrie" l'a toujours prônée et qu'en cela elle a toujours défendu la cause des "vieux" qui viennent de la reconnaître en une résolution que l'honnête et impartial confrère n'a pas publiée."

Si la finale de cette phrase veut dire quelque chose, elle nous reproche d'avoir supprimé la résolution du Parti ouvrier, qui, prenant acte des dernières déclarations de la Patrie, lui demandait, sans lui faire de compliments d'ailleurs, de continuer sa campagne en faveur de la municipalisation.

Or cette résolution s'étale tout au long, en pleine première page du Devoir, tout à côté de l'article auquel la Patrie prétend répondre.

Là encore elle est prise en flagrant délit... d'inexactitude.

Que si, du reste, elle tient à parler de municipalisation, je suis tout prêt à lui dire pour ma part, que je n'y vois pas d'objection de principe, et que c'est une question à juger d'après les circonstances.

Mais, pour faire de la municipalisation, il faut d'abord être libre de ses mouvements, et tandis que nous défendons énergiquement ce qui reste de liberté à Montréal, la Patrie s'employait habilement à laisser, et même à faire lier la ville pour une période indéfinie.

Quant aux prix des billets de tramway, nous avons dit, avec tous les citoyens intelligents, que nous désirions le voir le plus bas possible. Mais le meilleur moyen d'obtenir que les conditions soient favorables à la masse du peuple, c'est d'exiger que le contrat soit soumis à la ratification du peuple.

Or, de cette ratification obligatoire par voie de referendum, la compagnie ne veut pas et la Patrie, grande amie des petites gens, n'a pas élevé le doigt pour gêner les manœuvres de M. Robert et de ses amis.

Nous comprenons qu'il lui soit pénible de s'entendre rappeler d'aussi dures vérités, mais chaque métier comporte ses inconvénients. La critique des journaux indépendants, le mépris des citoyens libres, c'est le risque professionnel des gens de son espèce.

OMER HEROUX.

NOS RUES

La neige qui se matin, tombait à gros flocons pressés va couvrir de son manteau blanc, l'état déplorable de nos rues.

Mais ce ne sera pas de longue durée et l'on peut s'attendre qu'aux premiers rayons du soleil, nous devrons marcher dans l'eau et la boue tout comme dans les chemins de la paroisse la plus reculée et la plus arriérée de cette province.

Sous l'ancien régime, la ville obligeait les propriétaires et locataires d'enlever l'eau et la glace qui recouvraient leurs trottoirs et cela avant le 15 mars.

Actuellement, nous payons, mais les travaux que la ville a pris à sa charge ne se font pas.

Nous sommes rendus au 22 mars et les trottoirs sont couverts de glace vive ou de trous d'eau.

Nos rues, n'en parlons pas, sont propitiées pour nous-mêmes: c'est à zougir d'être citoyen de Montréal.

Quel est l'homme qui, sans parti pris, osera soutenir que l'état actuel de nos rues est tolérable?

Non seulement les rues transversales, mais nos artères principales sont dans un état tel qu'il est presque impossible de les parcourir en voitures légères.

Comment voulez-vous que le commerce et l'industrie y trouvent leur compte?

Le transport des marchandises ou des matériaux est devenu très dangereux sinon impraticable et les piétons qui ont des courses quelque peu longues doivent recourir au tramway.

Hier ou avant-hier, M. Barlow a jugé bon de commencer certains travaux de nettoyage et d'enlèvement de la glace.

Comme toujours, j'entends le conseil municipal et les commissaires lancer l'éternel refrain pour s'exculper: "il n'y a pas d'argent."

Jolie situation vraiment pour une ville qui se paye le luxe de subventionner édi les et contrôleurs et qui doit rester dans le marasme.

BILLET DU SOIR

O poètes, voilez-vous la face !

L'usage des repas remonte jusqu'à la plus haute antiquité, c'est un usage qui n'a pas changé malgré la fureur de changement qui agite notre époque, et aussi, parce qu'on n'a pas encore trouvé la formule des petites boulettes qui, au XXI^e siècle remplaceront avantageusement, nous assure-t-on, les aliments vulgaires dont nous faisons nos délices. Alors, les cuisiniers en rupture de casseroles pourront se livrer tout à l'aise à l'étude de la question sociale!

Pour le moment, les hommes aiment les bons petits diners et il est bon de le rappeler souvent aux jeunes filles qui songent au mariage.

L'homme le plus sobre et le plus raisonnable, votre humble serviteur, par exemple, aime à trouver, en rentrant au logis, un visage aimable et un bon repas.

On peut bien, une fois par hasard, surtout pendant la lune de miel, raconter une histoire pour faire oublier le rôt brûlé, comme le fit Madame Scarron, mais il serait imprudent d'en prendre l'habitude.

Une chaumière et un cœur! C'était très beau dans les romances du temps où "Elphège soupait pour Zoé," et n'avait jamais faim.

Les vrais amoureux en chair et en os ont bon appétit, et si, chez leur futur beau-père, ils dinent légèrement pour paraître plus éthérés, soyez certains, qu'ils se rattrapent au restaurant, et ils ont bien raison!

Nous ne sommes pas du monde des purs esprits! Le plus grand cœur, dans la plus belle chaumière a pour voisin un prosaïque estomac qu'il ne faut pas laisser pâtir... ou gâcher l'amour!

Que je viens de vous expliquer n'est pas nouveau ni original, ce qui va suivre ne l'est pas davantage: c'est qu'il faut apprendre à faire la cuisine, et que ce serait imprudent de l'apprendre aux dépens du malheureux qui consentirait à être la victime de vos expériences culinaires.

Vous voilà bien en peine! La difficulté est pourtant facilement résolue. Allez à l'Ecole Ménagère. Là, dit-on, les cuisinières novices sont installées comme des princesses; on y fritote, on y ergote et on y mange, si l'on veut, des plats exquis qui embaument, qui fondent... enfin, allez-y!

Et n'allez pas croire que ceci est un article réclame en faveur de l'Ecole Ménagère. Non, ma parole! Je suis chargé de vous présenter cette requête par tous les hommes à marier jeunes et vieux, par tous les jeunes maris lentement empoisonnés, par tous les vieux maris, malades par suite d'anciens empoisonnements.

Croyez-moi, si le parti féminin se porte d'un mouvement général vers les marmittes et les casseroles, le parti masculin embellira le pays et suivra jusqu'au mariage la dame de ses rêves qui sait faire de la bonne soupe!

MARC LEFRANC.

Sur le Pont d'Avignon...

Si les étudiants du McGill répètent la farce qu'ils ont jouée à M. Sifton, l'hon. M. Fielding va la trouver de mauvais goût.

Le Major Boyer et le colonel Talbot escortent le Ministre des Finances. Leur bravoure est connue.

L'Amiral La Gaffe accompagnerait bien M. Fielding, mais ce dernier craint qu'un Windsor, M. Brodeur ne mette les pieds dans les plats.

Ce ne sera pas du nouveau, pense le gros Gervais qui veut toujours être ministre quelque part.

Non, Octave, M. J.-Ed. Caron n'a pas écrit de nouvelles lettres au Sénateur Landry.

L.-A. Lapointe craint qu'on lui change son amendement. Pensez donc! Un si chic amendement et qui a rendu tant de services à M. Gouin!

Les députés éracheards ne sont pas pressés, qu'ils disent de se lancer dans de nouvelles élections. Les canons du "Niobé", ne sauraient les protéger efficacement contre le vote populaire.

Que dire d'une administration qui ne peut trouver les finances nécessaires à ses besoins.

Non, cette petite comédie de la pénurie du trésor a assez duré et messieurs les commissaires et échivins devront trouver autre chose pour excuser l'incurie de certains départements municipaux.

Hiver comme été, il faut que nos rues soient propres et il est temps que l'on prenne des mesures préventives à cet effet.

TANCREDE MARSIL.

Une leçon de Choses

Il faut lire avec soin les comptes rendus parlementaires de Québec. C'est une éloquentة et significative leçon de choses.

Depuis longtemps on n'avait pas vu une majorité parlementaire se moquer plus cyniquement et du droit et des simples convenances.

Elle a voté un texte absolument clair, qui fait, de l'approbation par le peuple des franchises de plus de dix ans, une condition essentielle de leur octroi par les conseils municipaux; elle s'est glorifiée de ce vote; elle en a fait l'un de ses titres de gloire.

Cyniquement, au commandement du chef qui a lui-même déposé ce projet de loi, elle foule aux pieds ses vieilles déclarations, elle décrète que la loi ne vaut plus rien dès qu'elle peut gêner M. Robert et ses amis.

Mais il y a plus. Cette majorité prétend vouloir inscrire dans les statuts telle et telle chose. Des avocats de premier ordre, comme M. Tellier, lui disent qu'il existe sur la portée des textes une équivoque très dangereuse.

Si elle était de bonne foi, si elle méritait quelque respect, elle chercherait au moins à dissiper cette équivoque.

Pas du tout.

Quel que soit le texte, quelque danger qu'il puisse receler, il restera parce que M. X., en a ainsi décidé et que trente ou quarante députés n'ont pas le courage d'avoir une pensée à eux.

Encore une fois, c'est une éloquentة, une instructive leçon de choses. Il faut la méditer et bien se rappeler le nom des gens qui font aujourd'hui cette besogne.

L'heure de la justice viendra.

O. H.

L'opinion de M. Filteau

Québec, 22. — Au comité des comptes publics, ce matin, M. Filteau, imprimeur du Roi, a juré qu'un particulier n'aurait pas pu faire publier la brochure la "Province de Québec," distribuée à l'exposition de Bruxelles à meilleur marché que de prix payé par le gouvernement, soit \$4,096, pour un tirage de 20,000 exemplaires, d'une brochure de 125 pages, dont 8 pages de gravures, fournies par le gouvernement. M. Filteau prétend que le gouvernement paye pour ses impressions moins cher que le prix déterminé par le syndicat des maîtres-imprimeurs de Montréal.

En réponse à M. Gouin, M. Filteau dit, que, faite à Montréal, cette brochure aurait coûté \$1,400 de plus, parce que c'est une brochure supérieure qui devait être faite par un atelier des mieux outillés.

Alors, dit M. Tellier, vous jurez que cette brochure n'aurait pas pu être imprimée à meilleur marché. Non, répond M. Filteau, si cet imprimeur s'était conformé aux règlements de son association, comme il est tenu de le faire.

Sur une nouvelle question de M. Tellier, M. Filteau jure que personne n'aurait pu imprimer cette brochure à meilleur marché, à moins de courir le risque de perdre de l'argent ou de ne pas faire du tout.

En réponse à M. Cousineau, M. Filteau admet qu'il n'y avait pas, à la date de l'impression de la brochure, de syndicats de maîtres-imprimeurs à Québec.

L'oeuvre de la tempérance

Mardi, le 23 mars, le Comité de tempérance donna une soirée littéraire et musicale dont les recettes lui permettront de poursuivre la noble campagne qu'il a entreprise. Espérons que toute femme soucieuse de travailler à l'avenir de notre race et au bien-être du foyer encouragera cette oeuvre. Celles qui, absorbées par les soins domestiques, ne peuvent consacrer leur temps à lutter personnellement contre le fléau de l'alcoolisme peuvent du moins par une aumône faire leur part dans cette oeuvre nationale.

Les billets sont à des prix extrêmement modiques 25 et 50 cents. Nous donnerons samedi prochain le programme de cette attrayante soirée.

Les billets sont en vente chez Edmond Archambault, 312 Sainte-Catherine-Est.

Le Bill des Tramways

Comme les échevins donnaient une interprétation différente à l'amendement à la clause 14 du bill de la Montreal Tramways Company, adopté le 11 de la semaine dernière par le Conseil municipal, le texte en a été soumis à Me Aimé Geoffroy qui aurait déclaré qu'il sauvegardait les intérêts de la Ville.

LA BATAILLE DU TRAMWAY

Malgré l'énergique opposition de MM. Tellier, Bourassa et autres, la majorité de la Chambre déchire les garanties de la ville de Montréal

LE REFERENDUM EST ANNULÉ PAR UN VOTE BRUTAL ET L'ON REFUSE DE MODIFIER LES TEXTES OBSCURS

Québec, 21.—Pour arriver à l'Assemblée Législative ce soir, il faut passer devant M. Robert, président du Street et promoteur du futur merger.

C'est dire que l'on va discuter le bill des tramways.

Et, de fait, le projet figure comme premier article au chapitre des bills privés.

Motion étant faite pour troisième lecture, M. Bourassa propose de substituer à la clause 15 du bill, le texte suivant:

AMENDEMENT BOURASSA

"15. — La compagnie a le droit et le pouvoir d'acquiescer, de construire, d'équiper et d'exploiter dans la cité de Montréal et dans les autres municipalités de la ville de Montréal et des îles Jésus et Bizard des tramways mu par l'électricité ou par toute autre force motrice que la vapeur, approuvée par la Commission des services d'utilité publique de Québec.

"16. — La compagnie ne peut exercer dans la cité de Montréal ou dans aucune des autres municipalités des droits et pouvoirs définis par l'article 15 ni aucun des droits, pouvoirs, franchises et privilèges acquis en vertu de l'article 11 avant d'avoir obtenu le consentement de la cité ou de chacune des municipalités où elle veut opérer.

"La cité de Montréal et toute municipalité de l'île de Montréal ou des îles Jésus et Bizard, sont présentement autorisées à donner leur consentement respectif au moyen d'un contrat déterminant la durée de la franchise, qui dans aucun cas ne devra dépasser 42 ans de la date de la sanction de cette loi, et déterminant également le tracé des routes, les tarifs de passage et de transport, la participation de la cité ou de la municipalité dans les recettes de la compagnie et toutes les conditions et obligations que la dite cité ou municipalité jugera à propos d'imposer à la compagnie.

"Tout différend entre la cité ou municipalité et la compagnie, quant à l'application du contrat sera soumise à la Commission des utilités publiques de Québec pour adjudication finale."

Le dernier paragraphe du texte proposé par M. Bourassa soumet donc à la juridiction de la commission des services publics tout différend entre la cité et la municipalité quant à l'application du contrat.

Mon but, en présentant ce texte, dit M. Bourassa, est de faire disparaître tous les doutes qui se sont élevés sur la portée véritable de la clause actuelle. Un homme de la réputation légale de M. Tellier a déclaré que dans son opinion la clause 15 du bill donnait une franchise absolue à la compagnie, c'est-à-dire que; lors même que la cité ne ferait pas de contrat avec la compagnie, celle-ci aurait le "droit de par le bill actuel de continuer l'exploitation des franchises des compagnies.

On dira peut-être qu'il n'est pas avocat. Cela est vrai, mais il arrive souvent qu'en matière de texte législatif le profane devienne assez vite le véritable sens des mots sur lesquels les avocats se battent longtemps. En tout cas, si les intentions correspondent à certaines attitudes publiques, il est clair que, sauf M. L. A. Lapointe, toute la délégation de Montréal s'accordait pour dire qu'elle avait voté la résolution du Conseil de ville en croyant par là se réserver le droit absolu de disposer de ses franchises.

Et cela est naturel, puisqu'une franchise c'est la jouissance de certaines parties d'un territoire appartenant à une communauté, par conséquent la propriété de cette communauté.

Or si c'est l'intention de tous de réserver à la cité de Montréal le droit absolu de disposer de ses franchises, pourquoi refuserait-on le texte que j'offre? Si au contraire, l'on veut limiter les droits de Montréal, qu'on ne se dise plus le protecteur de ses immunités. Mon texte ne propose de restreindre la compagnie en quoi que ce soit, excepté sur la franchise qui appartient à la ville, et il représente exactement l'idée exprimée au comité par tout le monde.

Ce que je dis là ne servira de rien ici, je le sais. Mais je parle par devoir et pour que la législature ne puisse pas dire plus tard qu'elle ne connaissait pas la portée véritable de l'amendement qu'on lui a fait voter.

Il va sans dire que la majorité ministérielle rejette la proposition de M. Bourassa.

MM. Levesque, Langlois (St-Sauveur), Bourassa, Tellier, Lafontaine, Sauvé, Cousineau, et Patenaude votent pour, tandis que MM. Plante, D'Auteuil, Pennington, Gouin, contre. MM. Séguin, Walsh et Finnie votent contre.

M. Robillard fume la pipe dans la chambre en arrière de l'assemblée législative.

AMENDEMENT TELLIER

M. Tellier propose à son tour que la clause 17 autorise la cité et non pas simplement le Conseil de Ville de Montréal à faire les actes nécessaires pour donner effet à cette loi.

Le chef de l'opposition, reconnu au fait de loi en mains, que la législature a créé il y a deux ans une deuxième branche à l'administration municipale de Montréal, savoir le bureau de contrôle, pour agir plus particulièrement dans les occasions comme celle que la présente loi va créer et qu'il maintient au sein de ce bureau de contrôle que l'on veut passer pour négocier ce contrat qui doit lier la cité de Montréal pendant des années et des années.

Était-on sérieux ou non, quand on a donné ce bureau de contrôle à la cité de Montréal?

On disait alors que c'était pour la sauvegarde des intérêts de la cité, et qu'elle avait eu à souffrir dans le passé, n'était-ce qu'un comédie?

Pas plus que M. Bourassa, M. Tellier ne reçoit l'honneur d'une réponse.

M. Taschereau, qui a feuilleté beaucoup de statuts durant les remarques du chef de l'opposition, revient au plafond pendant que M. Gouin ne détache pas ses yeux du bill et que M. Perron, de la porte de la chambre de l'Orateur promène un regard de triomphe sur l'assemblée, et qu'il semble se dire "Faites ce que vous voudrez, moi je suis sûr de mon affaire."

En effet, ce vote. La proposition de M. Tellier, est rejetée par 44 à 7. M. Langlois de St-Sauveur, étant seul à voter avec les députés de l'opposition, et MM. D'Auteuil, Pennington et Plante votant avec le gouvernement.

AMENDEMENT LAVERGNE

En l'absence de M. Lavergne, M. Sauvé, propose l'amendement inscrit au nom du député de Montmagny. L'amendement se lit comme suit:

"Que l'article 15 soit amendé: "10. En remplaçant, dans la ligne, les mots "à compter de la sanction de la présente loi", par les mots suivants, "à compter de la date du contrat ci-dessous mentionné."

"20. En ajoutant le paragraphe suivant entre les 1^{er} et 2^eme paragraphes du dit article, 15.

"Tout contrat passé entre la cité et la compagnie, conformément au présent article, sera sujet à l'approbation des électeurs municipaux conformément aux dispositions des articles 5017, 5018 et 5019 des statuts réformés."

Et parce que la franchise et la droiture d'esprit du chef de l'opposition s'alignent de l'attitude torseuse du parti ministériel sur cette loi, le premier ministre prend son ton le plus gris

pour dire que sa réponse sera aussi sincère mais non moins passionnée que le plaidoyer de M. Tellier.

Sa réponse est celle-ci: Dater la franchise du contrat serait perpétuer la franchise dans le cas où il n'y aurait pas de contrat, puisque, en vertu du règlement actuel, la compagnie du Street peut opérer aussi longtemps que la ville ne sera pas prête à racheter.

Et quant au referendum, ce n'est pas la première fois qu'on le met de côté.

L'an dernier on en a dispensé le projet de sous-terrain à Montréal.

D'ailleurs la charte de Montréal permet de soumettre au peuple tous les projets que ses autorités municipales voudront.

Enfin, c'est la ville qui a proposé l'amendement tel que voté, pourquoi être plus exigeant que la cité de Montréal, qui a agi sage?

REPONSE DE M. BOURASSA

L'halleté du premier ministre est admirable, éloquent, et je suis heureux de l'en féliciter chaque fois qu'il la met au service d'une bonne cause.

Malheureusement ici, le premier ministre plaide contre ses propres convictions par la législation qu'il a fait adopter.

Premièrement, il n'y a aucun danger de perpétuer la franchise en datant celle-ci de la signature du contrat, puisque tout le monde s'est d'accord sur l'urgence de faire un nouveau contrat, et ensuite ce danger existerait-il qu'il ne devrait pas servir d'argument au premier ministre qui, au comité des chemins de fer, a soutenu que la franchise actuelle était déjà pratiquement perpétuelle.

L'argument n'est donc pas sérieux.

Quant au referendum, le premier ministre change d'arguments cette année. L'an dernier, à propos de l'Underground, il donnait pour raison que la loi établissant le referendum ne s'appliquait qu'aux franchises concernant la surface des rues.

Cette année, comme il s'agit bien des rues, il se rabat sur cette clause de la charte de la cité de Montréal qui permet le referendum.

Seulement, la clause de la charte de la cité et la loi générale, il y a cette différence que la charte "permet", tandis que la loi "ordonne", c'est-à-dire que le contrat passé et signé, même s'il est soumis au peuple en vertu du dispositif de la charte de la cité restera en force, bon ou mauvais.

Tandis que le contrat soumis au referendum, tel que décrété par la loi générale, ne vaudra que s'il est approuvé par le peuple.

Et si vous ajoutez à cela la clause 17 qui, telle que rédigée permet à la compagnie de ne passer des contrôles que ceux qu'elle veut.

En somme il ne reste presque plus de garantie efficace aux contribuables de la cité de Montréal.

Pourquoi donc, s'écrit M. Bourassa, cette loi établissant le referendum ne l'on a dit dans le temps faite surtout pour Montréal, si les dispositions de la charte suffisent? C'est cette disposition existe dans la charte depuis 1892.

Est-ce parce qu'il s'agissait alors de la Montreal Light et qu'il s'agit aujourd'hui de la Canadian Light?

Est-ce parce que les intérêts, les passions et les appétits différencient alors de ceux d'aujourd'hui?

Eh bien, quand à moi, je considère les lois faites pour tout le monde.

LETTRE D'OTTAWA

ENCORE PEU DE CHOSE. — ET LES ELECTIONS? — UN CASPILLAGE DE PAROLES. — QUI FAIT DE L'OBSTRUCTION? — ET LA RECIPROCITE DONT TOUJOURS! — UN NOUVEAU RODOLPHE LEMIEUX. — LA GREVE DU GRAND-TRONC. — UN CONCERT DE LA GAUCHE. — FINANCIER ET MINISTRE DES FINANCES. — L'AFFAIRE LANCOT. — UN HASARD BIENVEILLANT. — UN CONTRAT DE PRET. — LES "JE SUPPOSE" DE PAGE. — M. PAPINEAU NE SAVAIT RIEN DE L'AFFAIRE LANCOT. — ON A VOULU TOUT LUI CACHER. — L'IRREGULARITE.

Ottawa, 21.—C'était prévu; et après-midi, M. Fielding a voulu que la Chambre lui votât des subsides; la gauche intervint, discutant presque toute la séance la conduite du ministre lors de la grève du Grand-Tronc, en juillet dernier et M. Fielding n'a obtenu, que fort tard, quelques crédits pour son ministère. Ce n'est pas de l'obstruction, mais on n'en est pas très éloigné.

Cette affaire du Grand-Tronc n'est pas nouvelle; la Chambre en a déjà longuement parlé, vers la mi-décembre. Aussi bien n'a-t-elle rien dit de neuf à ce propos. "Le gouvernement a mal fait, c'est tout," a-t-elle affirmé, tandis que le ministre du Travail, de son côté, proclamait que le cabinet a fait tout son devoir.

On parle encore d'élections, mais nul n'est fort anxieux d'aller battre la campagne deux ans avant l'expiration du mandat obtenu en 1908, et qui doit se prolonger normalement jusqu'à 1913. Peut-être trouvera-t-on, de part et d'autre, après une couple de semaines de fientes et de contre-fientes réciproques, un "modus vivendi" qui soit acceptable aux deux partis.

I

Il est peut-être intéressant de voir comment, depuis la fin de février, la droite et la gauche ont gâpillé d'éloquence, il y en a fort peu! — et de pseudo-éloquence. Un relevé, fait par M. Middlebro, député ontarien, nous renseigne à ce propos.

Du 28 février au 21 mars, la droite a rempli de verbiage 687 colonnes de débats, et la gauche 550. Sur le sujet même de la réciprocité, la droite nous a débité 385 colonnes de mots, et la gauche 162. Trois jours seulement, depuis le 28 février, l'opposition fut plus prolifique que le gouvernement.

Ne vous avisez pas, que les idées abondent, néanmoins, dans les douze cents colonnes écrites depuis trois semaines. C'est du reste ce dont les députés sont les plus mesquins, à la Chambre comme ailleurs.

M. Middlebro a pris avantage de ces chiffres pour s'insérer en faux contre le *Globe* qui disait hier: "M. Laurier va dissoudre les Chambres et faire les élections, si la gauche continue ses tactiques d'obstruction." "Nous n'en faisons point," proteste M. Middlebro, "puisque la droite parle beaucoup plus que l'opposition."

Il a bien fait de parler ainsi cet après-midi. Et ses protestations seraient peut-être moins justes, la semaine prochaine, si la discussion garde, ces jours-ci, l'allure qu'elle menace de prendre.

La réciprocité, comme d'habitude, reste dans l'ombre. A peine y a-t-on fait allusion, pendant une quarantaine de minutes, cet après-midi. Encore a-t-on employé ce temps à lire, de part et d'autre, des résolutions relatives à la réciprocité, auxquelles ont souscrit différents corps publics canadiens. Il y a du pour et du contre. Elles ne font rien dire, en substance. Aussi M. Foster a-t-il protesté contre ce jeu d'enfants, et dit qu'il fait perdre du temps à la Chambre. A quoi M. Laurier répond qu'il a raison. Aussi le président de la Chambre mettra-t-il dorénavant un frein à ces lectures inutiles.

Seul, un député de l'ouest, M. Lake, tente de nous dire ce qu'il pense de l'entente Taft-Fielding. Mais comme il est hors de la question, il a beaucoup de mal à s'expliquer, et, quand il s'assied, on sait, non pas par ce qu'il a dit, mais par la place où il s'assied, qu'il n'en veut pas du tout, tout comme les "Daughters of Empire"—de quoi les femmes ne se mêlent-elles pas?—dont M. Taylor a lu cet après-midi, à la Chambre, parquise, une résolution anti-réciproce.

II

M. Northrup, député de la gauche, passe, à tort ou à raison, pour être le "Beau Brummel" de la Chambre. Il est toujours tiré à quatre épingles, pompadé, pomponné, reluisant, il a toujours la bouche en cœur, le geste arrondi, la voix mielleuse, bref, c'est le Rodolphe Lemieux de la gauche.

C'est lui qu'elle a chargé, cet après-midi de parler de la grève du Grand-Tronc. Dans son discours, non plus que dans celui de M. McKenzie King, ministre du Travail, nous ne relevons rien que nos lecteurs ne sachent déjà; le public connaît toute l'évolution de cette grève et la manière dont elle se clôt finalement, à la suite d'une entente entre le Grand-Tronc et les grévistes. Ceux-ci n'ont pas tous repris leur emploi originnaire, à cause d'un manque de clarté dans l'accord entre les deux partis. Et c'est sur ce point que la gauche s'appuie pour tancer le ministère. Elle blâme, en deux mots, le gouvernement de n'avoir pas fait tous ses efforts pour prévenir la grève, ou pour y mettre fin, une fois qu'elle fut déclarée, et de n'avoir pas obligé M. Hays à respecter les termes de l'entente intervenue entre les grévistes et le Grand-Tronc.

Pourquoi la Chambre, puisqu'elle voulait parler de cette grève n'a-t-elle pas plutôt étudié la question de l'arbitrage obligatoire, en de telles occasions? L'on a dit aux premières semaines de la session, qu'un ministère influent de Québec devait entretenir la Chambre de ce projet... mais M. le député l'a tout à fait oublié, à tel point qu'il n'a même pas saisi, aujourd'hui, cette opportunité de préconiser sa doctrine, pronée tout d'abord, l'été dernier, par le *Devoir* lui-même.

Tout ce débat à propos de la grève a manqué d'intérêt; la gauche elle-même s'en est désintéressée au point que, à la chambre 89, ses quartiers-général, elle a donné un concert de flûte, de mandoline et de "ruine-babines," avec chant, déclamation et le reste. Des ministériels y assistaient et la soirée s'y passa galement... tandis qu'une trentaine de députés au plus s'ennuyaient à leurs sièges, sur le parquet de la Chambre verte.

Une seule chose a mis un soupçon d'intérêt dans la journée d'aujourd'hui. Le bill de la "Banque du Canada" était à l'ordre du jour. On se demandait si M. Fielding réussirait à empêcher qu'on approuvât le choix de ce nom auquel il s'opposait vainement, la semaine dernière, au comité des banques. A huit heures, ce soir, le président du comité allait soumettre ce projet de loi à l'étude des députés, dont la majorité semblait favorable, après avoir vu les cabaleuses s'empresser autour d'eux—au maintien du nom de la "Banque du Canada"; mais M. Laurier demandait à M. Bickerdike, parrain du bill, d'en ajourner l'étude à vendredi; le député de Saint-Laurent y consentait, non sans une grimace d'embarras vite reflétée au visage de M. Forget, le promoteur de cette nouvelle institution financière.

Il paraît assuré, néanmoins, que, en l'absence de M. Fielding, vendredi, la Chambre approuvera l'avis du comité des banques, comme le désirent MM. Forget et Bickerdike. La masse des députés ne semble guère se soucier de contrarier les financiers qui tiennent ou qu'on s'imagine tenir dans leur poche la clé du marché canadien.

QUARTIER LA FONTAINE

Candidat Populaire

L. A. LAVALLEE, C.R.

COMITE:

483 RUE ONTARIO EST

TEL EST 1509

Votez pour celui qui s'est tant dévoué pour l'embellissement du quartier LaFontaine et qui a été l'initiateur du mouvement du "Plus grand Montréal." La ville de Montréal compte aujourd'hui parmi les plus grandes villes de l'univers par sa population.

III

L'affaire Lanctôt se poursuit, mais elle n'excite guère autant l'intérêt des députés que la semaine dernière. Et elle promet de se prolonger encore pendant la semaine prochaine.

Des dépositions d'aujourd'hui, notons quelques points saillants: d'abord la corroboration du témoignage d'Alfred Douaire, qui dit avoir travaillé quarante-huit jours à la maison Lanctôt quand l'état de compte d'Oscar Champagne n'indique que quinze jours. J. A. Payette, peintre de Sorel, confirme la prétention de Douaire à ce propos. M. Lanctôt a donc bénéficié, là encore, d'une erreur assez considérable. Il est singulier que, dans toute cette entreprise, quand il y a des erreurs, elles sont toujours à son avantage. Le hasard lui est notoirement bienveillant.

Rappelons aussi que le témoin Payette, peintre lui-même, a demandé à M. Lanctôt de lui confier les travaux de peinture à sa maison, que le député lui répondit d'une façon évasive et qu'il préféra... naturellement... avoir affaire aux peintres du ministère. Peut-il plaider l'urgence, pour avoir eu recours à ceux-ci, en de telles circonstances, surtout si l'on tient compte que hors Payette, il y avait d'autres peintres indépendants du ministère, à Sorel?

Indiquons seulement, sans y insister que ce même témoin parle de "prêts" concrets de peintres des chantiers à de bons gens de Sorel, au détriment des entrepreneurs de l'endroit. Le prêt, en supposant que M. Lanctôt n'ait fait qu'emprunter des ouvriers du ministère, est un contrat civil, à titre onéreux; M. Lanctôt, député, avait-il droit d'être partie à un tel contrat, avec le gouvernement?

Jean-Baptiste Pagé, dont il est si souvent question en cette affaire, commença, cet après-midi, sa déposition, dont le *Devoir* donne ailleurs un compte rendu exact. Quoique le lit ne peut s'empêcher de remarquer comment Pagé n'a pas l'air certain que M. Papineau, le surintendant des travaux à Sorel, ait donné l'autorisation à M. Lanctôt d'agir comme il l'a fait avec les peintres de l'Etat. Il se retranche derrière les "je suppose," les "je crois," les "je ne sais pas." Il eût dû en parler lui-même à M. Papineau; il avoue nettement n'en avoir rien fait. Craignait-il que son supérieur le blâmât d'avoir ainsi prêté des hommes à Champagne sans avoir tout d'abord porté tous les faits à sa connaissance?

Enfin, signalons, comme la déposition la plus importante de la journée, celle de M. Papineau lui-même. Il reconnaît honnêtement n'avoir jamais entendu parler de l'entreprise Lanctôt, de mai à novembre, n'en avoir rien su pendant tout ce temps, et n'avoir appris tous ces faits qu'un jour de novembre, où Champagne lui dit: "Nous allons recevoir un chèque de Lanctôt, je lui ai envoyé son compte." Ceci ne prouve-t-il pas nettement comme Oscar Champagne a pris toutes ses précautions pour agir hors la connaissance de M. Papineau, sachant qu'il ne tolérerait pas un abus de ce genre s'il en connaissait tous les détails: "A moins d'urgence ou de nécessité grave, dit M. Papineau, j'aurais refusé." Et tout démontre comme quoi il n'y avait pas d'urgence, puisque les peintres indépendants de l'Etat étaient assez nombreux à Sorel.

Ce qui prouve encore comme quoi l'on voulait cacher à M. Papineau toute cette affaire, c'est qu'on n'en a pas même parlé à M. Theriault, l'assistant de M. Papineau, et le seul autorisé, en son absence, à prêter des hommes et des matériaux. Oscar Champagne a donc outrepassé son mandat, et désobéi pour faire plaisir à son député? De quel façon que l'on examine la conduite de M. Lanctôt, il faut bien conclure qu'elle est à tout le moins gravement irrégulière!

GEORGES PELLETIER.

LES VRAIES CAUSES DE LA MOBILISATION

L'armée américaine a été concentrée aux frontières du Mexique, pour faire respecter la neutralité et pour veiller à la sécurité de ses nationaux.

Washington, 22.—Après avoir caché sous différents prétextes la raison de la mobilisation aux frontières du Mexique, le gouvernement des Etats-Unis, par l'entremise du Président Taft s'est expliqué nettement hier.

M. Taft a annoncé qu'il ferait tout son possible pour maintenir les relations amicales qui existent depuis si longtemps entre les Etats-Unis et le Mexique. Cette rupture de ces relations doit venir de quelque acte extraordinaire commis par le territoire mexicain. Les Etats-Unis ne désirent pas intervenir dans les affaires intérieures de la république du sud et le président M. Taft ne recommandera pas une telle intervention au congrès à moins que les circonstances ne deviennent de nature à ne plus permettre d'autre alternative.

Les troupes américaines ont été envoyées au Texas et se sont préparées à tout événement sur la foi des rapports qui indiquaient que la situation au Mexique était très compliquée et que la vie et la propriété des Américains de ce pays pouvaient être menacées. Ces rapports étaient de telle nature que le président ne pouvait remarquer d'en tenir compte.

Il a agi promptement pour enrayer le danger et il croit qu'il a réussi. La présence, au Texas, d'une armée, à laquelle pas de la frontière du Mexique, a eu une influence salutaire et il espère que les Américains et la propriété américaine seront respectés.

Les troupes ne traverseront la frontière qu'en cas d'urgence flagrante, et qui forcerait les Etats-Unis à intervenir. Même dans ce cas, le président n'agirait pas sans l'avis du congrès. Le gouvernement américain va donner au président Diaz toutes les chances possibles de restaurer l'ordre dans sa république.

Le président Taft voulait que ce gouvernement remplisse ses obligations internationales en arrêtant la contrebande des armes et des munitions.

Les travaux de l'aqueduc

Certes, après s'être concertés avec M. Janin, ont décidé de faire l'acquisition de dix acres de terre le long de la grande conduite de l'aqueduc, afin de permettre les travaux d'agrandissement. La conduite sera suffisamment agrandie pour alimenter une usine électrique dont l'énergie pourra, à l'occasion, être utilisée à l'éclairage des rues.

Le sucre d'érable

Granby, 22.—Les sucriers de Granby disent que la production des sucres et sirops d'érable sera forte cette année. Un grand nombre de cultivateurs ont terminé les entailles et la sève coule abondamment.

Nouveaux égouts

M. Lesage, surintendant du service de l'aqueduc, a soumis aux commissaires un plan pour des égouts nouveaux genre. Ces égouts auraient de 5 à 8 pieds de diamètre et l'on pourrait installer à leur partie supérieure les conduites d'eau. Grâce à ce système, il ne serait pas nécessaire d'entretenir la chaussée quand on réparerait ou renouvelerait ces conduites. Les commissaires approuvent ce système et désirent qu'il soit appliqué graduellement à toute la ville.

Un rapport favorable au conseil municipal, lundi prochain, alors qu'on nommera probablement une commission extraordinaire pour étudier la question de concert avec le Bureau des commissaires.

Pas de commission à Westmount

L'ECHEVIN McBRIDE PROPOSE LA MISE A L'ETUDE D'UN NOUVEAU SYSTEME DE GOUVERNEMENT MUNICIPAL.

On a proposé hier soir, au conseil municipal de Westmount, de faire administrer la ville par une commission, mais le projet a été reçu sans enthousiasme et rien n'a encore été fait dans cette direction. Le père du projet est l'échevin McBride qui a présenté une motion comportant la nomination d'une commission d'études ayant pour objet de décider s'il serait bon d'introduire à Westmount ce système déjà en usage dans un grand nombre de villes de ce continent. L'échevin Hyde a exprimé l'opinion qu'une telle innovation n'était pas nécessaire actuellement à Westmount, où la forme d'administration répondait entièrement aux besoins présents. Il a suggéré que la proposition soit faite sous forme d'avis de motion, ce qui a été adopté.

Sur recommandation de l'échevin Brown, qui a présenté le rapport des services du feu et de la police, le Conseil a décidé de construire sur Boulevard une nouvelle caserne de pompiers. Les plans seront préparés par MM. Hutchison, Wood et Miller, architectes.

En vertu de l'amendement au règlement relatif au bâtiment adopté hier soir, la distance entre les maisons pourra être de 7 pieds au lieu de 10.

T. Fafard, qui était assistant, vient d'être promu agent de la Sûreté, en remplacement de U. Leclerc, démissionnaire.

Au Conseil Législatif

La conférence qui a eu lieu entre les deux Chambres pour faire passer le "dead-lock" existant au sujet du bill J. C. Routhier s'est terminée par le résultat suivant: le Conseil Législatif persiste dans les amendements qu'il a faits à ce bill, auxquels l'Assemblée Législative a refusé de souscrire. C'est dire que M. Routhier ne serait pas tenu de passer ses examens pour l'admission à la pratique de la médecine.

Le Conseil a approuvé en comité général les amendements faits par son comité des bills privés au bill amendé la charte de la cité de Québec. Il ne reste plus que la troisième lecture.

L'hon. M. Gagneau a présenté le bill "F" pour remplacer le bill 92 qui avait été adopté par les deux Chambres et qui a trait à la paroisse du Saint-Édouard-Jésu de Montréal. Il s'agit d'un amendement au premier bill d'un amendement qui le rend inacceptable aux promoteurs. C'est à la demande du chanoine Lepailleur que ce nouveau bill a été présenté. Il a subi toutes ses phases moins la troisième lecture. Trois bills ont été introduits au Conseil.

"The Montreal and South Western Ry. Co." Le bill relatif aux licences de La Tuque. Le bill des rebouteurs.

On a adopté en seconde lecture le bill amendé la loi des assurances, le bill relatif au pont de la rue Dorchester, et celui fixant à \$75 le minimum des pensions à être payées aux instituteurs. Après quelques explications de l'hon. M. Pérodeau sur ce dernier bill, l'hon. M. Thomas Chabot exprime sa satisfaction de voir élever le chiffre des pensions des instituteurs. Il y a, selon lui, dans notre loi de pension aux fonctionnaires de l'Instruction Publique un vice qui tient plutôt de l'état des salaires. Quant à lui, il croit que le Conseil Législatif sera toujours disposé à approuver une mesure qui tendra à relever le niveau des salaires des instituteurs et des institutrices, et partant, le chiffre des pensions.

L'hon. M. Pérodeau a donné avis qu'il proposera qu'à partir d'aujourd'hui, le Conseil ait deux séances par jour.

Il est entendu que l'Assemblée législative accepte les amendements du Conseil au sujet du bill J. C. Routhier.

Départ d'un premier ministre

M. SCOTT, PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN S'EN VA A LA COTE DU PACIFIQUE POUR CAUSE DE SANTE.

Régina, Sask., 22.—Le premier ministre Scott est parti dimanche pour un voyage de santé sur la côte du Pacifique.

Le chef de l'opposition, M. Haultain, avant d'acquiescer à la décision de son parti s'est levé pour exprimer les regrets de son parti de ce que M. Scott soit forcé par la maladie de laisser son poste.

"J'ai en l'avantage de serrer la main au premier ministre, dit-il, avant son départ, et je désire en mon nom, et je crois que je puis ainsi parler au nom de mes collègues de ce côté de la chambre, sans le avoir consultés, et primer le regret que le premier ministre soit forcé par la maladie de laisser le parlement avant la fin de la session, et j'espère que ce voyage de santé lui permettra de revenir bientôt parmi nous et de reprendre son poste de travail."

Club Municipal St-Jacques

Judié soir, à la salle Dumont, rue Sainte-Catherine, le Club Municipal St-Jacques se réunira en assemblée d'ouverture. Plusieurs orateurs ont été spécialement invités pour cette circonstance, et la réunion promet d'être intéressante. Tous les citoyens qui s'intéressent aux problèmes civiques sont priés d'assister à cette séance d'ouverture.

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS cachetées et adressées, adressées au Révérend Père O. Charbonneau, Curé, Outremont, No 151 Avenue Outremont, SONT DEMANDEES pour la construction de l'Eglise, Sacristie et Presbytère de la paroisse de St-Viateur d'Outremont.

Les plans et devis doivent être examinés au bureau des Architectes GAUTHIER ET DAoust, 180 rue Saint-Jacques, jusqu'à Vendredi midi, le 31 mars courant, jour de l'entrée des soumissions.

Des formules spéciales peuvent être aussi obtenues au bureau des Architectes ci-haut nommés.

Vente à l'Anca

Le onze avril prochain, (1911) à dix heures de l'avant-midi, seront vendus sur les lieux, en la paroisse de Saint-Jude, par l'entremise d'Albert Jodoin, notaire, à Saint-Hyacinthe:

1.—L'emplacement situé au village de Saint-Jude avec une bâtisse servant de boutique à bois de 40 x 50, avec les machines suffisantes pour le bon fonctionnement de la boutique, y compris engin à vapeur, etc;

2.—Les droits dans un autre emplacement situé au même endroit avec une demeure et une remise à bois y compris;

3.—Divers lots de bois de service et de bois de chauffage.

Ces biens sont la propriété de M. Joseph Giard, menuisier, du dit lieu de Saint-Jude.— Conditions faciles. — Pour plus amples informations prière de s'adresser au notaire soussigné, — ALBERT JODOIN, Notaire, 68 Rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal.— COUR SUPERIEURE. No 2640.— Dame Amanda Gagnon, épouse commune en biens de Ephraïm Imbault dit Mantha, contracteur, de la Ville Saint-Laurent, dans le district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse, vs. Ledit Ephraïm Imbault dit Mantha. Défendeur.

—Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le vingt-neuf jour de mars mil neuf cent onze.— Montréal, 21 mars 1911. BASILEX, BERGERON, CONINCAT ET JASMIN. Procureurs de la demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal.— COUR SUPERIEURE. No 1269.— Dame Marie-Louise Renaud, de la Cité et du district de Montréal, a le quatorzième jour de février 1911, intenté une action en séparation de biens contre son mari, Napoléon Malo, commerçant du même lieu.—E. GOURRE, Procureur de la demanderesse.— Montréal, 22 février 1911.

PETITES ANNONCES

AGENTS FINANCIERS. FANNETON & GARIEPY, agents financiers, 30 Saint-Jacques. Edifice Trust & Loan 1002.— Prêts d'argent sur hypothèque, achat de billets, créances, assurances. Règlements de successions.

AUX ELECTRICIENS. Achetez vos résistances (bloques) pour fixures électriques, chez P. DUPUY, menuisier-tourneur, 287 Saint-Timothée. Vous serez bien servi et promptement.

MEDECIN DEMANDE. A la Présentation, un médecin trouverait à s'établir avantageusement. Population de la paroisse 1,300 âmes. S'adresser à Casier 151. "Le Devoir". 64-jno.

MEUBLES ET TAPIS. \$10,000.00 de meubles et tapis, prêts à l'usage, etc., devant être vendus à sacrifiés. Achat de meubles avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est. 16-26.

A VENDRE. Deux expressos à bon marché. Aussi un beau bûche, à siège presque neuf. S. ROBILLARD, 1002, Saint-Jacques. Tél. Est. 737, ou le soir, Est. 5269.

A VENDRE A BON MARCHÉ. RESERVOIR A L'EAU, 14,000 gallons en pin de trois pouces, à sacrifier. National Cash Register, six tiroirs, à moitié prix. Balance computing de Dayton, moitié prix. Ecrivez à J. O. Montclair, Drummondville, Qué.

AUTOMOBILES A VENDRE. AGENCES 1911.— Hupmobile, 20 H.P., Cole, 30 H.P., Dominion, 33 H.P., Glide, 7 places, 45 H.P., Westcott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmion, 40 H.P. Nous défions toutes compétitions. Venez les voir au GARAGE GADBOIS, 316 Hôtel de Ville. Tél. Est. 2171.

MACHINES A COUDRE. A vendre, 27 machines d'occasion, garanties, \$5.00 à \$20.00. Aussi machines neuves au comptant ou crédit. Réparages, une spécialité. John Tourigny, 21 Mont-Royal Est. 62-6.

PROPRIETE A VENDRE. RUE CAZELAIS, près coin rue Chesnut, maison moderne neuve, 3 étages, très bien louée, rapportant au-delà de 10 p.c. Conditions avantageuses. S'adresser au No 14 Irène, Saint-Henri, Tél. Westmount, 1301.

TERRE A VENDRE. LA CHANCE DE VOTRE VIE.— Une magnifique terre à vendre dans la meilleure partie de l'île de Montréal. S'adresser à JOSEPH VERSAILLES, 99 rue Saint-Jacques, Montréal. 64-6.

PROPRIETES A VENDRE. T. GIRARD. \$17,000.—Pare Lafontaine, \$2,000 comptant.

\$11,000.—Rue St-Denis, \$500.00 comptant.

\$11,000.—Rue Valois, \$500 comptant.

\$7,500.—Rue Aylwin, \$500 comptant.

\$9,500.—Rue Parthenais, \$500.00 comptant.

\$6,000.—Rue Papineau, \$500 comptant.

\$6,000.—60,000 pieds de terrain, sur le bord de l'eau, avec une maison, écurie et remise au Parc Laval, \$1,000 comptant.

\$100.—Un lot au Parc Laval, 10,000 comptant.

\$4,000.—Deux lots coin Marie-Anne et Ave. des Erables, \$1,000 comptant.

\$3,900.—Un lot rue Mont-Royal, \$500.00 comptant.

\$4,000.—4 lots, des coins, à Notre-Dame de Grâce, \$1,000 comptant.

\$1,000.—Un lot rue Saint-Laurent, \$250 comptant.

\$9,000.—Ave. Dufresne, \$1,000.00, 8 logements.

T. GIRARD, 360 rue Ste-Catherine Est. Tél. Bell, Est. 4219.

A L'ILET

A vendre ou à louer, une bonne maison sur le bord du fleuve, à quelques minutes de l'Église du couvent et du grand quai. Beau site. S'adresser par lettre à Casier 150, "Le Devoir", ou à Mlle S. Leclerc, L'Islet, Qué.

ARGENT A PRETER

AVIS.—Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous M. CHARLES TOUZON, notaire, 947 Saint-Denis. Tél. Saint-Louis 1514.

CARTES POSTALES

Collection: rs de cartes postales, cartes postales, 12 cartes postales souvenirs, votre nom sur la liste, 10 cents pour un an. Post Card Union of Canada. A.E. STILLWELL, Rougemont, P. Q.

CADRES ET MIROIRS

1,500 cadres et miroirs de diverses dimensions seront vendus tel qu'annoncé dans nos vitrines.

58 Boulevard Saint-Laurent. Profitez de ce bas prix. Pour quelques jours seulement. La Cie Wisnietainer Inc, gros et détail.

CHEVAUX TONDUS

Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Téléphone: Est 1306. Ouvrage garanti.

VOTRE CHEVAL BOITE-TILT?

Servez-vous du "Horse Foot Remedy." Satisfaction garantie. En vente chez Jos. Papineau, 1479 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 3860.

INGENIEUR

La Corporation de la Ville de Beaharmon demande un Ingénieur qualifié, pour faire fonctionner son aqueduc, du premier de Mai 1911.

PEDIURE SPECIALISTE

Dr. L. de Limbourg, de Paris, 207 rue Saint-Denis. Pédiure spécialiste attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal, traite toutes maladies de pieds, telles que cors, oignons, ongles incarnés, crevasses, etc., guérison garantie sans douleur.

REPARATIONS

de meubles de tout genre, rembourrés avec soins, matelas refaits, remis à neuf. \$1.00; linge désinfecté. Les Tureot, 435 Visitation. Tél. Bell, Est. 2075.

TERRAIN

A vendre, un beau terrain situé près de l'Église, à Bordeaux, grandeur 50 x 75. Parcelle d'avant vendra bon marché. S'adresser A.D. DUPONT, 1970 Boulevard Saint-Laurent.

TERRAIN

Un beau terrain situé à Rosemont. S'adresser. 329 Brébeuf.

MAGASIN A VENDRE

Joli magasin avec logement privé, dans un bon centre des Cantons de l'Est, à 50 milles de Montréal, sur la ligne du C.P.R. Vendra le stock à 75c dans la pièce. Stock bas. Le tout à bonnes conditions. Ont fait \$25,000.00 d'affaires en 1910. Pour plus amples détails s'adresser à J. D. Camirand, 2256 Hutchison, Montréal.

Cartes Professionnelles

LETTRE DE QUÉBEC

LA BATAILLE DU TRAMWAY

(Suite de la 1ère page)

En examinant le budget. — L'école de laiterie. — Les bons chemins. — Le "Journal d'Agriculture." — Il faut d'autres réformes.

Québec, 21. — L'échevin Lapointe est ici, il paraît que l'avocat de la cité vient le rejoindre, M. Robert ne tient pas en place. De quoi s'agit-il? La compagnie est-elle en danger de perdre quelque avantage? Nous le saurons ce soir, quand l'on reprendra, à l'occasion de la troisième lecture, la discussion sur le bill des tramways. En attendant, comme les mesures du gouvernement ont présence aujourd'hui, les crédits budgétaires sont à l'ordre du jour et c'est le ministère de l'agriculture qui subit le feu de la critique de l'opposition.

L'on revient d'abord à la question de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe. Ce matin, à la commission des comptes publics, on a entendu M. Dallaire expliquer la recette et la dépense de cette institution. En hiver l'école perd de l'argent sur la fabrication et en été les profits servent à combler le déficit de l'exploitation hivernale. Il apparaît de plus que l'école est administrée par l'association d'industrie laitière et comme celle-ci existe surtout par le fait de la subvention officielle, la province a le droit d'exiger un compte rendu détaillé de tout ce qui se rapporte à l'école de laiterie.

Le crédit est voté.

Quant aux bons chemins, le crédit est augmenté comme l'on sait, et il sera employé tel que dit lorsque la loi définissant les conditions auxquelles les octrois à cette fin seront accordés a été proposée et votée.

L'item concernant le Journal d'Agriculture est plus discuté. L'enquête faite l'an dernier a produit, on le sait, quelques résultats appréciables: le Canada a dû lâcher un deux mille piastres supplémentaires qu'il touchait en vertu de ce contrat.

Mais il reste beaucoup à faire dans le même sens, c'est-à-dire pour sauvegarder dans une certaine mesure les intérêts de la province.

M. Caron, le ministre de l'Agriculture, qui voit venir un débat ennuyeux, essaie de le détourner en se hâtant de dire qu'il est à considérer la question et à se demander si le gouvernement ne ferait pas mieux de prendre la publication des annonces à son compte.

Seulement, M. Langlois, de Saint-Louis, trouve la "considération" du gouvernement un peu longue. Le moyen de savoir ce que la publication des annonces rapporte est pourtant tout trouvé: le prix des annonces est publié en tête du journal; que le ministre multiplie le nombre de lignes par ce prix, et il aura une idée de ce que cela peut rapporter. Quant à prendre la direction de la publication du Journal d'Agriculture, le gouvernement fait mieux d'y renoncer, il ne le pourrait faire avec économie et avantage pour la province.

Autre point sur lequel M. Plante insiste: plusieurs des annonces publiées par le Journal d'Agriculture peuvent rapporter profit à la Compagnie du Canada, mais pas à la province. Ainsi pourquoi inciter au moyen du Journal d'Agriculture, les cultivateurs à acheter de la maison Eaton ou de la maison Simpson de Toronto, ce qu'ils peuvent trouver aussi avantageusement dans la province de Québec?

La suspension de la séance pour le dîner, interrompant les remarques du député de Beauharnois.

JEAN DUMONT.

LES LIMITES DU MANITOBA

Le Manitoba refuserait l'offre de Sir Wilfrid Laurier et les trois provinces demanderaient une nouvelle Constitution provinciale

Winnipeg, 22. — La question des limites du Manitoba sera discutée à la législature aujourd'hui, et il est probable que l'offre de Sir Wilfrid Laurier sera refusée. On dit que les libéraux eux-mêmes ne sont pas favorables au projet du premier ministre fédéral. Le "Free Press", organe libéral, affirme que le temps des subsides est passé et que la province devrait se suffire à elle-même et avoir des ressources naturelles en abondance. C'est l'opinion générale ici et l'on ne

serait pas surpris que la Chambre passe à l'unanimité une résolution demandant des terres, des bois et des matériaux. Si cette résolution est adoptée, comme on s'y attend d'ailleurs, les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta uniront leurs efforts pour demander la reconnaissance de leurs constitutions provinciales. Ce serait là ressusciter les grands problèmes qui ont agité l'Ouest en 1870, 1890, 1896 et 1905.

LES LENDEMAINS D'UNE ETOURDERIE

MM. les Étudiants du McGill feront des excuses à M. Sifton

En toute chose, il faut considérer la fin. C'est un principe sage auquel certaines bonnes gens ne pensent pas toujours et auquel ils devraient penser. Dans cette catégorie, nous pourrions inclure les trop joyeux étudiants du McGill qui ont fait une réception par trop... chaude à l'hon. M. Sifton lundi soir. Actuellement, ces messieurs sont contrits et ennuyés. Ils seront forcés, comme tout gentilhomme qui s'oublie, de faire des excuses à M. Sifton. De plus, comme ils ont voulu se payer le luxe

de brûler une voiture qui ne leur appartient pas, ils devront verser au propriétaire la jolie somme de \$900, plus les dommages causés au cocher par la perte de temps. Everett Smith, étudiant, qui a été arrêté pour avoir brisé une vitre de tramway, a comparu devant le record de Dupuis hier, et a plaidé non coupable. Son procès aura lieu vendredi. Tant il est vrai de dire que la veille nous réserve souvent de cruels lendemains.

GUERRE CIVILE DANS L'HONDURAS

Engagement entre les troupes du gouvernement et les rebelles. — 100 morts, parmi lesquels 2 généraux et 40 soldats

Tégucigalpa, Honduras, 22. — Le général Lara, vétéran de la révolution du Nicaragua, et le général Palma, tous deux commandant les troupes du gouvernement, ont eu, à Honduras, pendant le dernier soulèvement, ont été tués au cours d'un engagement qui eut lieu dans la banlieue de cette ville dimanche. Quarante des suivants des généraux ont été tués avec une cinquantaine d'autres personnes. La lutte a commencé vers une heure de l'après-midi. Jusqu'ici les soldats des deux généraux s'étaient établis dans la banlieue attendant de marquer à la rencontre des rebelles. Les soldats n'avaient pas

encore désarmé comme l'entente avec le gouvernement le stipulait et les chefs révolutionnaires n'ont pas été lents à s'armer de nouveau, c'est la raison de l'engagement de dimanche où périrent les deux généraux. Une grande foule était accourue pour voir ce spectacle de la bataille et plusieurs personnes furent tuées dans la mêlée. Le général Matuty a été envoyé sur les lieux pour arrêter le combat. Un corps de soldats a été placé pour monter constamment la garde et prévenir les troubles.

On l'exproprie malgré lui

M. Olivier Limoges a refusé les \$28,000 que lui offrait la Ville pour sa propriété de la rue Sherbrooke, entre l'avenue Delormier et la rue Papineau. L'administration municipale, qui a décidé de faire le prolongement de la rue Sherbrooke à cet endroit, l'exproprie par voie ordinaire.

Les souscriptions

M. J. S. H. Parks, secrétaire de l'Hôpital Général, a écrit aux commissaires, déclarant que le chef Campeau avait empêché que des listes de souscriptions favorables de cet établissement fussent mises en circulation parmi ses hommes et qu'il avait justifié cette attitude en disant que les commissaires en avaient fait la défense. Le Bureau des commissaires s'est empressé de rétablir les faits en disant que les termes de leur résolution ne visaient pas les institutions de charité de la ville.

Pénible accident

Windsor, 22. — Un jeune homme du nom de J. Langlois, 18 ans, et S. Labute, garçonnet de 7 ans se sont noyés dans le Walkerville en face du Détroit. Langlois faisait boire ses chevaux à la rivière, et le jeune Labute se tenait à l'arrière de la voiture, quand tout à coup les chevaux furent emportés par le courant. Les deux enfants se précipitèrent dans la rivière et disparurent sous les yeux de la mère du jeune enfant, madame Labute.

Prix Réduits par le G. T. R.

Le chemin de fer Grand Tronc vendra des billets de passage simples pour colons, en deuxième classe, via Chicago, pour Portland, Vancouver, Victoria et autres endroits de la côte nord du Pacifique, au prix spécialement réduit de \$47.70, ainsi que pour San Francisco, Los Angeles, San Diego et Mexico City, au prix réduit de \$49.00. Pour plus amples détails, voyez l'annonce dans une autre page.

soit une ligne s'étendant du Pont Vieu, en la municipalité de St-Vincent, en la municipalité de St-François de Sales; une deuxième ligne de Cartierville au village de la municipalité de St-Martin et une troisième ligne du Pont Vieu à la municipalité de St-Rose, dans les cinq années de la sanction de la présente loi lesquelles lignes devront être terminées dans les dix années de la même époque.

Au cas où la compagnie et les municipalités de l'île Jésus ou aucune d'elles ne pourraient s'entendre sur les conditions du contrat à intervenir entre elles à l'effet ci-dessus, la commission des services d'utilité publique de Québec devra alors déterminer toutes conditions concernant le mode de construction des dites lignes et l'horaire ou le taux, tant pour les passagers que pour le fret.

Le député de Laval déclare que le conseil de comté du comté de Laval a approuvé cet amendement. M. Lévesque se demande si la couronne peut se départir d'une franchise, d'un droit pour l'avantage d'une compagnie sans demander quelques avantages. Il termine en faisant appel à l'esprit large et libéral de la Chambre. M. Bourassa dit qu'il est sympathique à cet amendement, et, en agissant ainsi, il maintient la position qu'il a tenue sur ce bill. Mais il désirerait que la dernière phrase fut retranchée, c'est-à-dire à partir de "Au cas où la Compagnie, etc."

Le député de Laval n'y a aucune objection et la Chambre consent. L'amendement est rejeté par un vote de 11 contre 24.

MM. Teller et Bourassa votant pour et sir Lomer contre.

AMENDMENT COUSINEAU

M. Cousineau propose l'amendement suivant qui est rejeté sur un vote de parti.

"Que les clauses suivantes soient ajoutées après la clause 18.

"18A. La compagnie devra, dans les six mois de l'entrée en vigueur de la présente loi, disposer des taxes, des droits des limites actuelles de la cité de Montréal, de manière à ne charger, pour le transfert de chaque passager, que cinq centimes pour parvenir aux limites de la cité et, ensuite, ne charger, à tel passager, que les taxes en vigueur dans la cité de Montréal et ce dans toute l'île de Montréal et dans chaque direction.

"18B. Du moment que toute municipalité, ou toute partie de municipalité de l'île de Montréal, sera annexée à la cité de Montréal, les taxes à être chargées pour les passagers et le transport des marchandises de cette municipalité, ou partie de municipalité, devront être les mêmes que ceux en vigueur dans les limites de la cité de Montréal.

"18C. La compagnie devra, dans les deux ans de l'entrée en vigueur de la présente loi, prolonger sa voie ferrée suivant les dispositions de la loi des chemins de fer de Québec, du village de Cartierville au village de Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier.

La fête de Saint-Joseph

Sainte-Anne de la Pêrade, 22. — La fête de Saint-Joseph a été célébrée, ici, cette année, avec un éclat et une solennité inaccoutumés. Rien n'a été négligé pour rendre cette fête aussi brillante que possible. Cette solennité a été précédée d'un triduum prêché par le Révérend Père Allion, de la Société des Prêtres Missionnaires du Sacré-Cœur de Québec et les exercices de chacun de ces trois jours ont été suivis par une foule nombreuse. Dans toute la paroisse, les fidèles se sont fait un devoir de quitter leurs occupations journalières pour venir à l'église, témoigner par leur présence, de leur amour au saint patron du Canada.

Le chœur de l'orgue et celui des élèves du Collège, sous la direction de M. E. Paquin, et le chœur des Dames et Demoiselles de Sainte-Anne, sous la présidence de madame Paquin ont exécuté un splendide programme musical. Ce soir, il y eut grand salut solennel pendant lequel le chœur exécuta entre autres morceaux, le grand Tantum Ergo de Riga.

Les décorations à l'autel et à la statue du saint patron du pays étaient magnifiques.

Désastres maritimes

Boston, Mass., 22. — Plus de 125 personnes ont perdu la vie dans les tempêtes qui ont ravagé les côtes occidentales et septentrionales de l'Atlantique, au cours des saisons d'automne et d'hiver. Ce sont tous des vaisseaux américains, canadiens, et terreneux, qui ont souffert des désastres orages. On ne peut encore dire combien de marins ont été engloutis dans les flots, parce qu'il y a deux navires que l'on espère encore voir revenir au port. Cent vaisseaux ont été jetés à la côte, ont sombré, brûlé, ont été abandonnés ou détruits à la suite de collision. De ce nombre, 75 étaient des goélettes sept des steamers, 7 des barges, 5 des barques, 2 des remorqueurs, plus un yacht, évalué à \$24,000.00.

Soixante-cinq des cent navires ont été perdus corps et biens. Les pertes totales s'élevaient à environ \$1,000,000.00.

Enquête sur le télégraphe

M. W. S. Tilton, gérant du Montreal Board of Trade Transportation Bureau, a reçu avis que la commission des Chemins de fer tiendra une séance à l'Hôtel de Ville de Toronto, lundi, 24 avril. Elle fera une enquête générale sur les taux de péage des compagnies télégraphiques. Le gouvernement fédéral a retenu les services de M. Isaac Pitblado, C. R. de Winnipeg et de W. S. Bart, de Brockville, pour mener cette enquête.

Toute personne intéressée dans cette enquête est priée de s'adresser au secrétaire de la commission des Chemins de fer à Ottawa.

Nouveau ministère en Italie

Rome, 22. — L'ex-Premier Giolitti a consenti à reprendre ce poste, à la suite de la chute du ministère Luzzatti.

M. Giolitti a déclaré que le but principal du nouveau Cabinet serait tout d'appliquer la situation ouvrière.

Paris-Madrid en aéroplane

Paris, 22. — Le "Petit Parisien" organise une course d'aéroplane "Paris-Madrid". Le vainqueur touchera \$20,000.

AMENDMENT PATENAUDE

M. Patenaude à son tour propose l'amendement suivant.

"Que le bill soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender de manière à donner à la cité de Montréal et à chacune des autres municipalités le pouvoir absolu d'octroyer des franchises à la compagnie d'en limiter la durée et de déterminer les conditions et obligations auxquelles la compagnie sera soumise et aussi de manière à conserver aux contribuables de la dite cité et des dites municipalités le droit d'approuver ou de désapprouver toute franchise accordée à la compagnie pour une période de plus de dix ans tel que prévu par les articles 5917, 5918 et 5919 des statuts réformés de la province de Québec."

Le député de Laprairie explique en quelques mots son amendement. Il veut mettre la cité de Montréal sur le même pied que les autres municipalités de l'île de Montréal.

L'amendement est rejeté par un vote de 43 contre 5.

UN INCIDENT

M. Perron demande le bifrage de la clause 20 et prétend qu'elle est inutile et que la compagnie n'en subira que des ennuis.

M. Desautels s'y oppose et prétend qu'on a déjà assez étudié cette clause. M. Bourassa croit qu'un député qui a des intérêts dans le bill comme le député de Gaspé en possède ne devrait pas proposer un tel amendement.

Un petit incident. M. Galipault interromp le député de Saint-Jacques et ce dernier rétorque qu'il ne veut pas être interrompu par un petit bonhomme tel que le député de Bellechasse.

M. Galipault proteste et veut que M. Bourassa retire cette phrase.

Le député de Saint-Hyacinthe la retire, non sans avoir fait décider auparavant que le député de Bellechasse n'aurait pas le droit de l'interrompre. Le député de Saint-Hyacinthe discute ensuite l'amendement au mérite. On veut absolument, dit-il, enlever leurs droits aux municipalités de l'île de Montréal et à la cité de Montréal.

M. Mercier est en faveur de l'amendement du député de Gaspé. M. Galipault passe aussi en faveur de l'amendement qui est adopté par un vote de 29 contre 17. MM. Bourassa, Teller, Gauthier votant contre.

Avant de reprendre la discussion sur cette importante question, M. Bourassa fait remarquer qu'il s'est joué en Chambre une comédie indigne. Le député de Gaspé a proposé un amendement à l'effet de biffer une clause qui a été adoptée la veille par la majorité de la députation. L'amendement a été proposé par un député qui s'est caché pour ne pas le voter.

Cette scène est dégoûtante, et M. Bourassa croit que l'heure fixée pour étudier les bills privés étant terminée, on doit ajourner.

M. Teller est de la même opinion et la Chambre y consent. Ajournement.

"Non coupable"

TEL EST LE VERDICT RENDU DANS LE PROCES DESORMAIS CELEBRE DES FRERES HOULE.

Passer deux années en prison, subir deux interminables procès pour n'en arriver à aucun résultat satisfaisant, avoir dans cet intervalle constamment présenté à l'esprit la vision de l'échafaud, subir un troisième procès dans une vue étrangère pour eux; être acquittés enfin; telles ont été les différentes phases de l'existence des frères Houle depuis la mort de Domina Pelletier, leur beau-frère.

Hier après-midi l'avocat de la couronne a terminé une très habile plaidoirie contre les accusés à la barre, puis l'honorable juge Lavergne fit sa charge aux jurés. Vers 4 heures, le jury se retira pour délibérer.

Pendant une demi-heure, les assistants attendent le verdict avec impatience. Enfin à 4 heures 32 minutes les jurés annoncent qu'ils sont prêts. L'honorable juge Lavergne monte sur le banc, les accusés sont amenés à la barre et, au milieu d'un silence solennel, le greffier pose aux jurés une question. Le chef des jurés répond: non coupables.

Un soupir de soulagement sortit de toutes les poitrines. Les frères Houle sont libres et pourront dorénavant jouir de la liberté si chère à l'humanité.

Feu F. X. Larose

CE MUSICIEN BIEN CONNU EST MORT A SA RESIDENCE HIER.

Un musicien bien connu vient de mourir dans la personne de M. F. X. Larose, chef de la fanfare du Parc Sohmer. M. Larose souffrait depuis assez longtemps d'un cancer et c'est cette maladie qui l'a emporté. Il était âgé de 55 ans.

Feu M. Larose était un des musiciens les mieux connus de Montréal; toute sa vie avait été consacrée à la musique et à l'âge de 17 ans il était déjà directeur de la fanfare de Sainte-Brigitte. Il faisait partie de l'orchestre symphonique de Montréal, et avait été soliste au théâtre National pendant deux saisons.

M. Larose avait eu le malheur de perdre son épouse il y a trois ans et il l'a laissé pour pleurer sa perte, trois filles: Josephine, Marie, et Lucie, Blanche et Laura et trois fils: Emile, marchand, Henri, comptable, et Eugène, bijoutier, résidant tous à Montréal.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à 10 heures 45. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, 358 rue Berri, pour se rendre à l'église Saint-Jacques, et de là à la Côte des Neiges.

Les Membres de l'Union des Musiciens, au nombre de 70, assisteront en corps, sous la conduite du Professeur Goulet, aux funérailles.

Navigation tardive

Les brise-glaces qui travaillaient depuis quinze jours dans le chenal Laurent sont bloqués aux Trois-Rivières. Les changements de température empêchent les bateaux du gouvernement d'avancer plus loin, et si les phares fonctionnent entre Trois-Rivières et Québec, on a jugé prudent de ne pas compléter l'installation plus haut. On croit que la navigation sera tardive cette année.

Vendeur de cocaïne

Accusé de vendre de la cocaïne dans le quartier, Frank Foster, âgé de 21 ans, a été arrêté hier soir par les constables Martin et Daoust. Ils le conduisirent au poste de l'avenue de l'Hôtel de Ville. Ce matin Foster a comparu devant le juge Bazin.

La Cie de Téléphone Bell du Canada, Limitée

(Incorporée sous un acte Spécial de la Puissance du Canada).

OFFRE DE

\$1,250,000 DE DEBENTURES A CINQ P. C.

A 102 ET INTERET ACCRU

EMISES A LA DATE DU 1er OCTOBRE, 1907.

DUES LE 1er AVRIL, 1925.

Intérêt payable le 1er Avril et le 1er Octobre, à la Banque de Montréal, Montréal ou Londres, Ang.

BANQUIERS: BANQUE DE MONTREAL

INSCRIT AU MONTREAL STOCK EXCHANGE

Coupon de débetures de \$500 à \$1,000 chacun, avec privilège d'enregistrement du capital seulement.

Emission actuelle autorisée - \$7,500,000

A retirer (y compris les débetures actuellement offertes) 4,899,000

Sur réception d'une lettre du Président de la Compagnie dont une copie sera envoyée sur demande, nous résumons comme suit:—

1. Une première charge sur toutes les lignes, travaux et installations (plant) de la Compagnie, autres que les immeubles. L'immeuble est libéré.
2. Valeur du compte d'installation (ne comprenant pas l'immeuble) \$17,445,959.70 ou plus que trois fois et demi le montant des débetures à retirer.
3. Les recettes l'an dernier se sont élevées à peu près à dix fois le coût total de l'intérêt, y compris l'intérêt sur les débetures actuellement offertes.

	Recettes Brutes	Profit Net	Recettes applicables à l'intérêt des débetures	Intérêts des débetures	Intérêts gagnés sur le temps
1906	\$4,139,334	\$ 992,855	\$1,135,838	\$142,983	7.8
1907	4,829,657	1,043,797	1,223,767	179,970	6.2
1908	4,424,274	1,006,724	1,006,724	182,450	8.8
1909	4,949,197	1,468,889	1,468,889	182,450	9.0
1910	5,510,685	1,547,125	1,729,575	182,450	9.4

4. La Compagnie possède et exploite la plus grande partie du système téléphonique des Provinces de Québec et d'Ontario.
5. La Compagnie a payé constamment 8 p.c. de dividendes pendant 25 ans.

Toutes les procédures légales se rapportant à l'émission de ces débetures ont été conduites par MM. Brown, Montgomery et McMichael, Montréal.

Demande sera faite au Stock Exchange de Londres, (Angleterre), pour obtenir une évaluation officielle des débetures.

Les débetures seront offertes simultanément par MM. Higginson & Compagnie, de Londres, Angleterre, à 103 et intérêt accru (inscrit) et par la Royal Securities Corporation, Limited, du Canada, à ses bureaux de Montréal, Toronto, Québec et Halifax, à 102 et intérêt accru (non inscrit).

Une Circulaire spéciale avec blanc d'application sera fourni sur demande.

ROYAL SECURITIES CORPORATION, LIMITED

164 rue Saint-Jacques - MONTREAL, TORONTO, HALIFAX, QUEBEC, LONDRES, ANG.

LEE, HIGGINSON & CO.

NEW-YORK, BOSTON, CHICAGO

Les experts ont peur des oeufs

LE DR GROSVENOR DIT QU'IL NE TIENDRAIT PAS A LES ESSAYER

On a repris après-midi la cause des oeufs chinois importés par la compagnie Layton. Le Dr Oscar C. Grosvenor, bactériologiste à l'hôpital Royal-Victoria, a fait une déclaration que les termes techniques ne rendent pas intelligible au lecteur ordinaire, mais il a déclaré nettement au juge Veir qu'il ne se soucierait pas du tout de manger une omelette confectionnée avec ces oeufs-là.

"J'ai trouvé dans les oeufs chinois, dépose l'expert, des bactéries dont j'ignore complètement le nom".

— Peut-être n'avaient-elles pas été baptisées s'informe Me Aimé Geoffrion.

Les deux premiers échantillons que j'ai analysés avaient déjà commencé à entrer en putréfaction, répond le Dr Grosvenor. Les deux autres boîtes étaient douteuses".

Le témoin déclare ensuite qu'il a fait des expériences sur un chien et un chat et que tous deux ont été pris de diarrhée.

Le Dr Grosvenor a déclaré que l'analyse bactériologique établissait péremptoirement la qualité des oeufs en cause.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

Les fonderies dans la province

LE GOUVERNEMENT DECRETTE DE NOUVEAUX REGLEMENTS A LEUR EGARD.

Québec, 22. — Le gouvernement vient de décréter de nouveaux règlements pour les fonderies dans la province de Québec.

Ainsi toutes les entrées devront être construites de façon à diminuer les courants d'air, toutes les allées devront être libres durant les heures de cuisson, l'inspecteur pourra ordonner l'amélioration du système de ventilation s'il le trouve insuffisant. Toutes les ouvertures dans le sol d'une fonderie devront être entourées d'un grillage, et les escaliers conduisant aux fourneaux devront être construits en fer.

Toutes les fonderies devront aussi être pourvues d'un appareil médical pour donner les premiers soins aux blessés. Toutes les fonderies employant plus de vingt hommes devront encore être pourvues d'un bon arrosoir.

Train Spécial pour Empress

Quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, 23 mars, se rendant directement au débarcadère à Saint-Jean Ouellet, pour passagers de première et seconde classe (ayant des billets de wagons-lits de première classe et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'Empress of Britain" R. M.S., vendredi, 24 mars. Des repas à la carte seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p.m.

La Saison des Paillassons

PAILLASSONS en ACIER Nous avons les plus pratiques et les plus durables. Nos paillassons en acier flexible s'adaptent à tous les planchers, essuient les pieds même en marchant dessus, et la terre, la neige, etc., restent sur le paillasson et non pas sur le tapis dans la maison. Nous les avons de toutes grandeurs. Prix, le pied carré 60c.

PAILLASSONS en CAOUTCHOUC Paillassons en caoutchouc carreaux, 18 x 30 pouces. Prix . . \$1.25 à \$2.00

PAILLASSONS en COCOA ET EN FIBRE Paillassons en cocoa et en fibre grande variété en magasin, les prix sont de 75c à \$2.50

L. J. A. SURVEYER, IMPORTATEUR QUINCAILLIER 52 Boulevard Saint-Laurent.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

Plusieurs autres experts ont fait des dépositions.

AFFAIRE BLONDIN-LANCTOT

CHAMPAGNE CONDUISAIT

Ce que dit le témoin J. B. Pagé, sur les instructions données aux ouvriers par le contremaître, relativement à la maison Lanctot. — Témoignage de J. A. Payette.

Ottawa, 22. — La séance d'hier l'après-midi, du Comité chargé d'enquêter dans l'affaire Blondin-Lanctot fut la plus longue que nous ayons eue jusqu'ici. Deux témoins furent entendus: MM. J. A. Payette et M. J. B. Pagé dont le nom est mêlé à toute cette histoire de peinture.

Le premier à corroborer les dires du témoin Douaire, il a juré d'employer, avant de commencer l'ouvrage, à la maison du député Lanctot au cours des mois de juin et juillet 1910, un se rappelle qu'il n'y a rien de tel d'indiqué sur le compte de \$375.62.

Le témoignage de Pagé, deux fois important, a été entendu. D'abord, le témoin dit qu'il n'a jamais reçu d'instruction du directeur Papineau, mais bien d'Oscar Champagne pour envoyer des peintres chez M. Lanctot; ensuite, la seule tenue de livre pour le pointage consistait en un cahier de poche et que la peinture employée chez le député était inscrite sur un trouillon.

Plusieurs députés se sont indignés en apprenant que telle était la manière de tenir des comptes dans un service de l'Etat. L'un d'eux, qui n'est rien moins que de demander une enquête générale sur l'administration de M. Brodeur.

Enfin aujourd'hui un témoin est venu dire qu'un nommé Falardeau, de Sorel, avait donné un contrat au gouvernement pour faire peindre sa maison. On a passé outre sans insister, car cette allégation était étrangère aux accusations portées contre M. Lanctot. Il n'en demeure pas moins acquis à plusieurs témoins l'entente que les peintres de l'Etat étaient "prêts" à tout venant, sans souci du préjudice que cela pouvait causer aux entrepreneurs particuliers.

Le premier témoin entendu, disons-nous, est M. J. A. Payette, peintre, qui a travaillé chez M. Lanctot, employé de l'Etat en 1908, à Sorel.

En réponse aux questions de M. McDougall, ce témoin dit qu'il a posé du papier peint à la maison de M. Lanctot, rue Kent, dans le mois d'octobre 1908, à la demande de son contremaître M. Pagé. Il ne peut dire si c'est M. Lanctot ou le gouvernement qui a payé son salaire. Lorsqu'il arriva pour se mettre à l'ouvrage, Douaire parlait avec ses pinceaux pour se rendre aux chantiers.

Passant à l'intérieur, M. Payette dit qu'il a vu des peintres du gouvernement, Douaire entre autres, travaillant à la maison de M. Lanctot, rue Georges, au cours de juillet et août. Il est certain d'avoir vu Douaire car il se trouvait devant la maison tous les jours. D'après ce qu'il a vu, le dehors était bien peint. Vers cette époque, le témoin aurait pu exécuter les travaux de peinture chez M. Lanctot et il offrit même ses services; celui-ci répondit: "Je verrai à cela".

Il n'en fit rien cependant. — Avez-vous su qui devait faire l'ouvrage? — J'ai demandé aux plâtriers et ceux-ci ont dit qu'ils croyaient que ce serait les hommes du gouvernement.

Et effectivement, ce furent les hommes du gouvernement que le témoin vit à l'œuvre. Il nomme Adélard Ally, Douaire, Emond Brault et Omer Pagé.

Sur la question d'évaluation, M. Payette déclare qu'il peut difficilement énoncer un chiffre, attendu qu'il n'a pas vu l'intérieur de la maison, mais pour l'extérieur, matériaux et main-d'œuvre compris, le coût serait d'environ \$200.

— Et à l'intérieur, demande M. McDougall, "ai-on admet que le travail était de première classe, quel montant fixeriez-vous?" — C'est difficile à dire; à peu près \$600.

— Dites-vous que vous auriez pris l'entreprise pour \$800? — Oui, \$800 sans avoir vu l'intérieur.

— Sur ce nombre, combien pour les matériaux et combien pour les hommes? — A l'intérieur le polissage est très cher. Les matériaux auraient coûté de \$200 à \$250. A l'extérieur la peinture aurait coûté de \$75 à \$80.

— Ici l'avocat de M. Blondin montre au témoin, le compte que nous reproduisons et qui comme on le sait, représente la quantité de peinture achetée à la Mont Royal Color & Varnish et remise aux magasins du gouvernement par M. Lanctot:

MOUNT ROYAL COLOR & VARNISH CO., LTD.		
Varnish, Japans, Oils, Paints, etc.		
Offices and Warehouses, 139 rue St-Charles-Borromée, Dec. 12th, 1910.		
Sold to the Department of Marine and Fisheries, Sorel, Que.		
5740 lbs. putty	\$0 02	\$3 00
6 pails glazier paint	0 10	0 60
200 lbs. R. M. paint, green	0 11	22 00
4 gals. D.B. linseed oil	1 00	4 00
300 lbs. yellow paint	0 11	33 00
6 gals. rubber varnish	2 75	16 50
2 gals. grey paint	1 25	2 50
		\$81 60

No charge. Received above goods. (Sgd.) ARTHUR LAVALLEE.

(Soit 150 livres de mastic, 6 paquets de peinture email, 200 livres peinture verte R.M., 4 gallons d'huile de lin D.B., 300 livres de peinture jaune, six gallons de vernis et 2 gallons de peinture grise.)

— La quantité de peinture indiquée ici est-elle suffisante pour peindre la maison de M. Lanctot? — Non, je ne crois pas.

— M. McDougall donne au témoin un compte de la maison Cyrille Labelle & Cie pour peinture etc., s'élevant à \$17 ou 18 et demande:

— Ajoutez la peinture chargée sur ce dernier compte à la facture de \$81.60 et dites si la quantité est suffisante pour la maison de M. Lanctot? — Non, il n'y en aurait pas assez.

— M. Geoffron (Chambly-Verchères) — Pourquoi perdre notre temps inutilement? Ce témoin n'a pas vu l'intérieur de la maison, il n'en connaît pas la dimension, alors il ne peut pas dire quelle est la quantité de peinture requise.

Le Président. — Ce témoin parle d'après son expérience.

Par M. Lafflamme.

— Combien de jours avez-vous travaillé en octobre chez M. Lanctot? — Je ne suis pas certain: une journée, une journée et demie.

— Pourquoi ne vous rappelez-vous pas si c'est M. Lanctot ou le gouvernement qui vous a payé? — Dans le temps (en octobre 1908), je travaillais le soir pour M. Pagé qui me payait lui-même; alors je ne me rappelle pas.

— Combien avez-vous reçu? — Je ne sais pas si j'étais à la pièce ou à la journée.

— M. Lafflamme pose plusieurs questions pour découvrir sur quoi sont basés les souvenirs du témoin qui affirme de nouveau avoir vu Douaire en juillet et août 1910. Définitivement M. Payette dit qu'il se rappelle parce qu'il passait devant la maison du député trois fois par jour. Il énumère

M. Monk ainsi que le Président font remarquer à M. Geoffron que le témoin ne s'est pas opposé et que d'ailleurs il ne touchera pas à ses notes personnelles.

L'incident est clos pour le moment. Le Président interroge: — Saisiez-vous vos entrées jour par jour?

— Oui, tous les soirs.

— Comment saviez-vous que tel ou tel homme travaillait chez M. Lanctot?

— Je passais à la maison de M. Lanctot trois fois par jour.

Pendant ce temps, M. Gervais qui ne s'était nullement mêlé au débat, depuis l'ouverture de l'enquête, prend le livre produit par Pagé et l'examine attentivement, page par page, puis il demande:

— Ne pourrions-nous pas faire lire toutes les entrées par le témoin au sténographe et s'exempter de mettre le livre au dossier?

Président: Nous allons suspendre les entrées dans le livre: ça sauvera du temps.

M. McDougall continue l'interrogatoire: — Vous avez préparé le compte d'après votre livre, dites-vous?

— Oui.

— Vous n'êtes pas le contremaître des journaux?

— Non.

— Vous voyez le nom des quatre journaux, Ethier, Desrochers, Gouin et Kane, sur ce compte?

— Oui.

— Avez-vous pris ces noms dans votre livre?

— Non. J'ai donné les noms des peintres à Champagne. Je n'avais rien à faire avec les journaux.

— Qui était contremaître des journaux?

— M. Gendron.

— Qui vous a demandé d'envoyer des peintres chez M. Lanctot?

— M. Champagne (Oscar) est venu à mon atelier et m'a donné l'ordre d'envoyer des hommes chez M. Lanctot.

— De qui avait-il eu la permission?

— M. Lanctot avait demandé à M. Papineau, je suppose.

— Combien d'hommes avez-vous envoyés chez M. Lanctot?

— Un d'abord, puis autant qu'on en demandait, au fur et à mesure.

— M. Lanctot vous avait-il parlé de sa maison?

— Oui, dans le courant de mai, vers le 20.

— Quand Champagne vous a-t-il parlé des travaux chez M. Lanctot?

— Pour la première fois le 2 juin; M. Lanctot n'était pas présent. Le lendemain j'ai envoyé le peintre Octavien Lafrenière.

— De qui Champagne tenait-il ses instructions?

— De M. Papineau, je crois; je ne suis pas absolument, c'est mon impression.

— Vous n'avez pas vu M. Lanctot du 20 mai au 3 juin?

— Oui, une fois. Il m'a demandé des hommes et j'ai répondu: Oui, si M. Papineau veut. M. Lanctot a répondu qu'il verrait M. Papineau à ce sujet.

— Quand vous avez envoyé des peintres, M. Lanctot avait-il vu M. Papineau?

— Je ne peux pas dire.

— Avez-vous demandé à M. Papineau s'il consentait à ce que vous prêtiez des hommes?

— Non.

— Quand les hommes partaient pour aller chez M. Lanctot, voyez-vous à ce qu'ils marquaient leur temps?

— Oui. C'est Cuthbert Champagne qui était le pointeur.

Pendant que les hommes travaillaient chez M. Lanctot, qu'ils étaient par conséquent absents du chantier, avez-vous donné instruction à Cuthbert Champagne de marquer le temps pour les absents?

— Oui.

— Demandez-vous à Champagne, quel était son avis au sujet de la question de la peinture?

— M. Lanctot m'avait dit que si je ne trouvais pas la peinture nécessaire chez Cyrille Labelle, d'en prendre au gouvernement, et qu'il la remettrait lorsque tout serait terminé.

— Quand a-t-il demandé cela?

— Dans le commencement des travaux.

— Etiez-vous allé chez Labelle pour avoir de la peinture?

— Oui.

— Ici le témoin prend connaissance du compte de Labelle et numérote tous les articles qu'il a achetés à ce magasin. Il y a très peu de peinture.

— Tous les autres matériaux ont-ils été pris aux chantiers?

— Oui.

— Qui a préparé le compte de peinture de \$81.60? (Nous le reproduisons plus haut).

— C'est moi.

— Où avez-vous pris les détails?

— Sur un brouillon que je tenais à la boutique.

— En général où preniez-vous la peinture?

— Je la faisais venir des magasins du gouvernement par une réquisition.

— Avez-vous fait une réquisition pour la peinture employée chez M. Lanctot?

— Oui. Je la prenais dans mon stock.

— Je la préparais puis je la mettais à part.

— Vous êtes-vous servi de la peinture destinée à d'autres entreprises?

— Le témoin donne une réponse évasive puis il finit par répondre: Oui.

— En vertu de quelle autorité avez-vous envoyé de la peinture chez le député?

— Avez-vous demandé la permission à M. Papineau?

— Non.

— Avez-vous pesé la peinture?

— Oui. J'ai pesé moi-même sur la balance de la boutique.

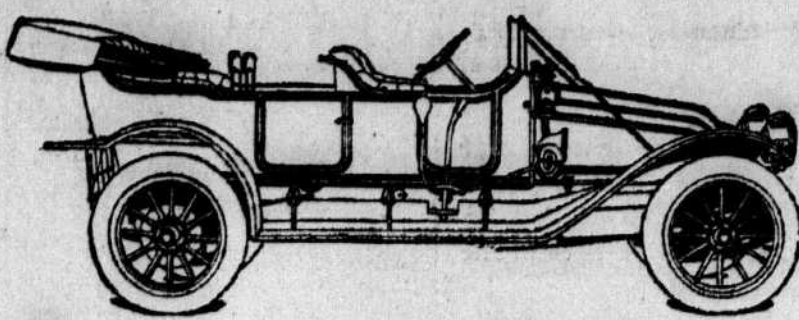
— Comme la dette de cinq heures sonne, M. Devlin propose l'ajournement jusqu'à dix heures ce matin.

Le différend de la Pacific Pass Coal Co.

LES PETITIONNAIRES POURRONT POUSSER LEUR CAUSE.

L'honorable juge Laurendeau a rendu hier après-midi un jugement préliminaire sur le différend qui existe entre certains actionnaires et certains directeurs de la Pacific Pass Coal Company. Il s'agit de savoir si les pétitionnaires, le lieutenant-colonel Scott, de Québec, et M. Collinet, de Montréal, avaient fourni des allégations suffisantes pour permettre l'annulation d'un bref contre les directeurs. Le juge a décidé dans l'affirmative. Les actionnaires se plaignent de certaines irrégularités commises lors des élections des directeurs et veulent rendre nulles ces élections.

Le second allégué des pétitionnaires tend à faire annuler un transfert de 5 millions d'actions que les directeurs auraient autorisé afin de s'allier avec d'autres compagnies minières.



FRANKLIN

SERA LE "LEADER" A

"L'EXPOSITION"

Le fameux auto "FRANKLIN" qui tient la première place parmi les machines sur le marché, sera certainement le "LEADER" à l'Exposition d'Automobiles au manège militaire du 18 au 25 mars courant.

"Il y aura 8 modèles différents", comprenant "Touring Car", "Runabout", "Ambulance", "Auto-Camion", etc.

En examinant ces machines considérez bien les principaux points de SUPERIORITE du "FRANKLIN".

D'abord, le moteur "FRANKLIN" étant refroidi à l'air cela supprime le radiateur, etc., rendant l'auto plus léger.

La marche facile qui caractérise le "FRANKLIN" et ses larges pneus l'ont rendu le plus économique de tous les autos, enfin:

"FRANKLIN" est l'auto idéal pour nos chemins; C'est

L'AUTO DES QUATRE SAISONS

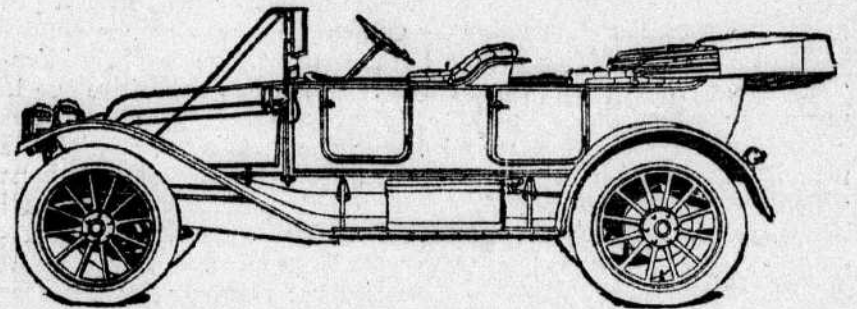
Voyez "FRANKLIN" à l'Exposition et Jugez

DEMANDEZ LE DERNIER CATALOGUE.

THE MOTOR IMPORT CO. OF CAN., LTD.,
BATISSE DU FORUM.
MONTREAL.

PHONE UP. 2600

PHONE UP. 2600



A L'EXPOSITION D'AUTOMOBILES

Chaque jour, le succès de cette entreprise mi-financière, mi-sportive, s'affirme davantage. — Amateurs et curieux s'y rendent en foule.

LES VENTES

On enregistre chaque jour un nombre relativement considérable de ventes, principalement dans les prix moyens. — Coup d'oeil et programme

Le succès de l'Exposition d'Automobiles va grandissant chaque jour et les promoteurs doivent en être fiers à juste titre.

Hier après-midi et hier soir, une foule considérable d'amateurs, de sportsmen et d'acheteurs se coudoient dans la vaste salle du Manège militaire de la rue Craig.

C'est avec satisfaction que les dirigeants des différentes maisons qui exposent actuellement ont enregistré des ventes importantes depuis l'ouverture.

La vogue est actuellement sur les machines de prix plutôt moyen. Les camions à traction sont également en grande demande.

Nos principales maisons de commerce comme beaucoup de maisons industrielles veulent tenter l'expérience de substituer le mouvement mécanique à la traction ordinaire.

M. Tétu, de la Montréal Locomotive Works, a reçu hier soir, une commande d'un commerçant demeurant au Canada, et les amateurs ont vu des camions d'une capacité de sept tonnes.

M. E. Redpath, de la Motor Import Co., expose un type de machine Franklin avec un système à air froid.

C'est un type qui s'adapte très bien au Canada, et les amateurs ont dû s'en convaincre après les explications de M. Redpath.

C'est du reste un modèle qui a parcouru nos rues tout cet hiver avec une force de résistance qui est une des meilleures preuves de la qualité de son mécanisme.

The Rubber Tire Wheel Co expose un genre de pneus "détachables" qui attire beaucoup l'attention des connaisseurs.

M. W. P. Kearney, en charge des expositions de cette maison, en donne une démonstration qui fait bien voir la facilité qu'il y a pour le voyageur de se servir de ce genre de pneus en cas d'accident sur la route.

Ces pneus se posent avec aisance tout en offrant une résistance considérable une fois en place. On n'en saurait discuter la qualité reconnue.

Parmi les autres exposants, nous relevons les compagnies Chalmers, Detroit, Russell, Cleveland, Franklin, Stearns, Hudson, Thomas-Flyer, Ford, Pierce-Arrow, McLaughlin-Buick, Cole, Everitt, Cadillac, Packard, Alco, Veitch, Grégoire, Spedwell, Peerless, Hupmobile, Limousine-Locomobile, Chandler, Knox, E. M. F. Westcott, Oldsmobile, Mitchell, Lozier, Winton, Wilson, Tudhope, Canadian Motor, etc., etc.

Plusieurs compagnies d'assurances annoncent des tarifs très raisonnables et certaines maisons exposent des accessoires nécessaires à l'automobiliste en et de la gaité.

Hier soir, plusieurs sportsmen bien connus s'y étaient donné rendez-vous, et dans certains groupes, on discutait même la valeur de tel ou tel engin.

MM. Gaboury, Macdonald, et le dévoué secrétaire McNamee pilotaient les novices autour des exhibits.

Non seulement les automobilistes enrégistrés se donnent rendez-vous chaque jour à l'exposition, mais tout ce que le monde élégant compte de bien au Montréal y parait chaque soir.

Des artistes comme M. Philippe Hébert et ses fils considéraient hier soir, le côté artistique de l'exposition.

Bref, c'est un succès et il faut visiter ce magnifique exposé de confort moderne, de luxe même car certaines voitures y confinent.

Ce soir, les étudiants de Laval et de McGill s'y donneront rendez-vous. C'est dire qu'il y aura de l'entrain et de la gaité.

Demain soir, tel qu'annoncé, soirée des militaires.

Nos collègues visiteront en corps cette exposition intéressante à plus d'un point de vue.

Feu chez A. C. Larivière & Cie

\$20,000 DE PERTES. AUCUN ACCIDENT DE PERSONNES. — CAUSE ENCORE INCONNUE.

Un incendie s'est déclaré cette nuit vers une heure dans la manufacture de A. C. Larivière & Cie, 71 rue St-Antoine. La cause du feu est encore inconnue et les pertes s'élèvent de \$20,000 à \$25,000.

A l'arrivée des pompiers, le feu faisait rage au troisième étage de l'édifice. Une seconde alarme fut immédiatement sonnée à laquelle répondit le chef Tremblay. On craignait pendant quelque temps, que vu la quantité de matières très inflammables contenues dans la bâtisse, le feu ne se communiquât aux édifices voisins. La bâtisse contenait de l'huile, de la peinture et d'autres matières du genre, ce qui rendait le travail des pompiers très difficile.

La pression d'eau était cependant excellente, et après une heure de travail ardu, on parvint à maîtriser l'incendie.

Les pompiers réussirent à sauver des tanneries 5 ou 6 chevaux et une douzaine de voitures neuves remises à l'étage inférieur.

Au Refuge de l'Armée du Salut, il y eut grand émoi lorsque le policier vint avvertir que le feu était tout à côté des dortoirs. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (la responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

LE GANT LONG PERRIN

Est le complément indispensable d'une Jolie Toilette.

C'est le Gant chic par excellence!



Le Graphophone Columbia

est avant tout un instrument de musique et le plus parfait.

Il est aussi une machine et sous le rapport du moteur et de toutes ses parties mécaniques, c'est celui qui se rapproche le plus de la perfection. C'est une merveille.

est le Graphophone qu'il vous faut si vous voulez l'interprétation de la musique et du chant des artistes de renom.

NOS DISQUES ET CYLINDRES s'adaptent à toutes les machines parlantes.

A l'adresse ci-dessous, vous trouverez l'assortiment le plus complet.

Canadian Graphophone Co.
641 SAINTE-CATHERINE OUEST.

Demandez nos Catalogues.

Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE:

FACTUMS,
BROCHURES,
PROGRAMMES,
TETES de LETTRES,
CIRCULAIRES,
ENVELOPPES,
CARTES d'AFFAIRES,
ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU

"DEVOIR"
71a RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

COIROIRES

TANNES AU CHENE
GARANTIES. — Pâtes de matériaux
de première qualité.D. K. McLAREN, Limitée,
809-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

JEUDI, LE 23 MARS 1911.

Saint-Thérèse, Ev. Conf.
Lever du soleil: 5 h. 28; coucher du
soleil: 6 h. 16. Lever de la lune: 2 h.
32 (m.); coucher de la lune: 10 h. 29.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Heurt et Harrison, 10-12 rue Notre-
Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.Aujourd'hui: 35
Hier: 48
Même date l'an dernier: 42
Aujourd'hui minimum: 22
Même date l'an dernier: 35
BAROMETRE:
8 h. matin: 29.90
11 h. matin: 29.90
Midi: 29.75
LE TEMPS QU'IL FERA:
Temps de neige.

CE SOIR

COURS ET CONFÉRENCES

Université Laval: Conférence de Lit-
térature Française, par M. du Roure.
Sujet: "La Société romantique". — Les
Muses romantiques — Delphine Gay —
Mme Desbordes-Valmore — Georges
Sard.
— Au Temple du Travail: Salle No. 2,
l'Union des Relieurs, Salle No. 4, Union
des Charpentiers en fer.

AVIS

Ceux de nos amis qui pourraient, à
un prix raisonnable, disposer des nu-
méros suivants de "Nationalité", nous
obligeraient beaucoup. S'il vous
plaît en informer immédiatement l'ad-
ministration du "Nationalité", 71a
Saint-Jacques, Montréal.1ère année:—
No. 2, daté 13 mars 1904.
No. 8, daté 24 avril 1904.
— 2e année:—
No. 47, daté 22 janvier 1905.
No. 50, daté 12 février 1905.
4ième année:—
No. 4, daté 17 mars 1907.
No. 5, daté 24 mars 1907.
No. 29, daté 8 septembre 1907.
7ième année:—Mort de l'hon.
Juge Girouard

(Service Spécial au "Devoir")

Ottawa, 22. — L'honorable Juge Gi-
rouard, de la Cour Suprême, est mort
ce matin à 7 heures 30 à sa résidence
de rue Wilbroad. Il a succombé à des
blessures reçues dans un accident de
voiture, survenu il y a quelques jours.
Le défunt était âgé de 75 ans. Le Juge
Desiré Girouard était né à Saint-Ju-
des, comté de Beauharnois le 7 juillet
1836. Il fit ses études classiques au sé-
minaire de Saint-Jovite, puis à l'Univer-
sité de Montréal, puis ses études de
droit à l'Université McGill. Il fut ap-
prouvé au barreau en 1860. En 1878, M.
Girouard fut élu député du comté de
Jacques-Cartier aux Communes, puis ré-
élu sans interruption jusqu'en 1895,
alors qu'il fut nommé Juge de la Cour
Suprême du Canada. Le Juge Girouard
était un brillant écrivain. Il a écrit le
"Vieux Lacharme", "Le Lac St-Louis",
il fonda la "Revue Critique".
Le défunt laisse une veuve, quatre
filles et six fils dont un est le colonel
Percy Girouard de l'armée anglaise.

Le carnaval de Québec

Québec, 22. — Comme nous l'avons
déjà dit, les québécois travaillent ac-
tuellement à l'organisation du Carnaval
de 1912.Hier on a formé un comité de trois
personnes, le chef de police Emile Tur-
cotte, MM. F. S. Stocking et Philippe
Roy. Ce dernier a été nommé secré-
taire et s'occupera prochainement de la
réalisation du projet. Les membres du
comité de l'Union Canadienne des rap-
porteurs afin de soumettre le programme
à cette association.
Ce programme est très élaboré. Pour
aujourd'hui contentons-nous de dire
qu'il y aura courses en raquettes, jeu-
tes de hockey, concours, glissements,
manœuvres militaires, bals, costumes,
procession et feu d'artifice.

Mort de M. Singleton

M. W. J. Singleton, qui fut succes-
sivement pendant quelques années suc-
cessivement des terminaux du Pacifique Ca-
nadien à Montréal, à Ottawa et à Qué-
bec, est mort hier à Mattawa, Onta-
rio. Il naquit à Preston, Angleterre,
et vint au Canada dans son adolescence.
Il entra au service du Pacifique Ca-
nadien aux débuts du grand réseau, il
laisse une veuve, quatre filles et un
fils, George W. Singleton, établi à
New-York.Une des demoiselles Singleton est re-
ligieuse au couvent de Loreto.Cercle Langevin
de l'A. C. J. C.Ce soir, à 8 heures précises, le Cercle
Langevin de l'A.C.J.C. à Hochelaga, se
réunira au lieu ordinaire. Tous les
membres sont priés d'être présents.
J. GERMAIN CHOUINARD,
Secrétaire.

DECES A MONTREAL

Charles, 3 m., enf. de Thomas KELLY,
journalier, r. St-Martin, 116; Joseph
CHARBONNEAU, 67 a., marchand, r.
Nicolet, 408; Anita, 7 m., enf. d'Arthur
LEONARD, carrier, r. Montcalm, 474;
Rodolphe BEAULIEU, 39 a., agent, rue
Vestale, 449; Henri, 7 m., enf. de
Henri DELSALLE, agent de boulangerie,
rue Colombe, 892; Napoléon GAU-
THIER, 64 a., menuisier, r. Fullon, 237;
Rosanna Moore, 67 a., femme de Pro-
fesseur FRANK, rue des Seigneurs, 625;
Julien, 3 a., enf. de Louisa ARSE-
NAULT, journalier, r. Desjardins, 871;
Louis, 5 a., enf. d'Armand DELORME, méca-
nicien, Longue-Pointe; Laura, 3 mois,
enf. d'Alfred LEBLANC, mécanicien, 7,
Ave. 437; Rosemont, 12 m., enf. de
28 a., chauffeur, r. St-Amand, 1028; Si-
mon, 2 m., enf. de Robert GIGUÈRE,
peintre, r. Orsini, 189; William SIN-
GLETON, 68 a., surintendant, 207;
Germaine, 2 m., enf. d'Annie TREPA-
NIER, bricoleur, r. Brébeuf, 207.

MAGASIN A VENDRE

Un magasin général dans le comté
de l'Assomption, établi depuis au-delà
de 20 années, faisant de très bonnes af-
faires. On échange contre propriété
de ville. Ecrire à Casier 171 "Le De-
voir".

L'AFFAIRE BLONDIN-LANCTOT

M. J. B. Pagé, contremaître aux chantiers de Sorel
est de nouveau interrogé et raconte
des choses intéressantes.Ottawa, 22. — L'enquête Blondin-
Lanctôt s'est continuée ce matin de-
vant le comité des privilèges et élec-
tions.M. J. B. Pagé, contremaître des pein-
tres aux chantiers de Sorel dont l'in-
terrogatoire avait été commencé hier
est encore au fauteuil.Par M. McDougall: Combien de fois
avez-vous envoyé de la peinture chez
Lanctôt?— Je ne sais pas.
Vous deviez tenir compte cependant.
On a pesé la peinture en bloc.
M. Lanctôt vous avait dit d'aller
chez Labelle?— Oui, mais il lui manquait certaines
choses.On est le brouillon sur lequel vous
faiez les entrées de peinture?— Je l'ai cherché et je n'ai pu le trou-
ver.Où sont les livres du gouvernement
sur lesquels était entrée la peinture
pour M. Lanctôt?— N'y a pas de livre du gouverne-
ment.Comment avez-vous fait pour faire le
compte?— Je me suis servi de mon brouillon.
Vous avez fait des couleurs spéciales.

— Oui.

Qui vous avait demandé cela?

— M. Lanctôt m'en avait parlé mais il
ne m'a pas donné d'ordre, je croyais
qu'il s'était entendu avec M. Papineau.Quelqu'un a dû vous demander des
nuances spéciales, vous ne les avez pas
révisées.— M. Lanctôt qui a demandé les
nuances.Le témoin explique que la peinture a
été pesée une fois pour toutes au dé-
but et qu'elle était livrée suivant le
besoin. Il y avait 300 livres de jante
et 200 livres de vert, c'était vers le
13 octobre.Vous n'avez pas envoyé de peinture
avant cette date?— Oui, j'ai envoyé la peinture verte
dans le mois de septembre.Qui a porté cette peinture chez M.
Lanctôt?— Le plus souvent ce fut Omer Pagé,
Henri Paul en a porté lui aussi.

P. Omer d'autre?

— Non.

Omer Proulx en a-t-il porté?

— Je ne l'ai jamais vu porter de la
peinture.Avez-vous envoyé en billet
qui par Omer Pagé?— Le nom de Henri Paul est-il sur le
compte de \$375.62?

— Non.

Pourquoi n'avez-vous pas pris compte
du temps de cet homme?— Parce qu'il y allait pendant l'heure
du dîner.A quelle date avez-vous préparé le
compte de \$375.62?— Le 21 novembre, aussitôt après les
travaux terminés. C'est M. Champagne
qui le demanda parce que M. Lanctôt
l'avait réclamé trois ou quatre fois.Régie de Montréal, puis ses études de
droit à l'Université McGill. Il fut ap-
prouvé au barreau en 1860. En 1878, M.
Girouard fut élu député du comté de
Jacques-Cartier aux Communes, puis ré-
élu sans interruption jusqu'en 1895,
alors qu'il fut nommé Juge de la Cour
Suprême du Canada. Le Juge Girouard
était un brillant écrivain. Il a écrit le
"Vieux Lacharme", "Le Lac St-Louis",
il fonda la "Revue Critique".
Le défunt laisse une veuve, quatre
filles et six fils dont un est le colonel
Percy Girouard de l'armée anglaise.— J'ai fait le compte aussitôt que M.
Champagne m'en a fait la demande.— Vous avez fourni ce compte au
mois de décembre seulement?

— Je ne m'en rappelle pas.

— Est-ce avant décembre?

— Je ne puis le dire.

— Ne savez-vous pas qu'il y avait des
plaintes?

— Je ne le savais pas.

— Quand l'avez-vous appris?

— On parlait de ça à la boutique,
mais je ne croyais pas que ce fût sé-
rieux.— Ne savez-vous pas que Henri
Proulx portait de la peinture chez M.
Lanctôt se rendant à l'église.— Je n'ai jamais donné d'ordre à
Proulx de ce sujet.— Ce n'est pas ma question. Je de-
mande si Proulx aidait Paul et Pagé à
porter la peinture?— Je n'ai jamais donné d'ordre à
Proulx de travailler à l'église.— On met le registre de peinture de
vant le témoin.— Regardez et dites si pour la pre-
mière moitié du mois d'août votre nom
est sur la liste de paie.— Mon nom était censé disparaître
parce que je ne peignais pas.

— Je ne puis le dire.

— Le nom d'Henri Proulx est-il au-
dessus?

— Oui, pour \$22.

Le nom du témoin et celui de Proulx
pour la dernière moitié du mois d'août
sont aussi sur le livre et chacun a reçu
son salaire.

— Où travaillait Proulx?

— Aux chantiers du gouvernement.
Nous étions à peindre les bâtisses du
gouvernement dans ce temps.

— Où travaillait-il exactement?

— Quand on a 60 hommes c'est assez
difficile à dire.— Jurez-vous que Proulx n'est pas
sorti des chantiers pour se rendre à
Sorel pour y porter de la peinture ou
pour travailler ailleurs, sous vos or-
dres?— Je jure par chez M. Lanctôt, ail-
leurs, je ne l'ai pas vu.— Savez-vous si la peinture a été re-
turnée?— Oui, à la boutique, à Arthur La-
valle.— N'est-ce pas vers le 10 décembre
que vous avez donné le compte de la
peinture?

— Je ne m'en souviens pas.

— N'avez-vous pas fait d'entrées de
peinture dans votre petit livre produit
hier?— Oui, il y a peut-être des mémoires,
le témoin après examen indique deux
pages sur lesquelles ces entrées sont
faites de sa propre main.A quelle date avez-vous fait ces en-
trées?— Quelque temps avant de donner le
compte à Champagne.Connaissez-vous la dimension de la
maison de M. Lanctôt et la quantité de
peinture nécessaire?— Je ne sais pas, je n'étais pas le con-
tracteur.Jurez-vous que vous n'avez pas fait
d'évaluations?— Je n'avais pas d'affaire à mesurer la
maison.M. Lanctôt vous a-t-il fourni des dé-
tails à cet effet?

— Non, cela ne me regardait pas.

Dites-moi si a marqué ces chiffres
dans votre livre "Maison Lanctôt 83
1-2 pieds de long, 27 1-2 de large, hau-
teur en blanc.

— Oui, c'est moi.

Pour expliquer cette contradiction le
témoin dit qu'il n'a marqué les dimen-
sions que deux ou trois jours avant
de venir devant le Comité. Les chiffres
ont été pris sur les plans afin de déter-
miner la dimension de la surface peinte.Pourquoi avez-vous tenu ces mémoi-
res.

— Afin de pouvoir faire un prix juste

si d'autres travaux de ce genre se pré-
sentaient.L'enquête s'est approfondie du petit
livre révèle que — Pagé a tenu note de
la date du commencement du lattage
du plâtrage, etc. Ces détails ont été obte-
nus de M. Desjardins l'ouvrier chargé
de ces différents travaux. La division
de la maison du député est aussi men-
tionnée.Le pale-maitre Désiré Champagne sa-
vait-il que des hommes travaillaient
chez M. Lanctôt?— Je l'ignore et je ne lui ai jamais dit.
En 1908 des hommes du gouverne-
ment ont travaillé chez M. Lanctôt,
dans la rue King?

— Je ne sais pas.

Le témoin déclare de nouveau que les
réquisitions sont faites en bloc à M.
Massé pour tous les travaux du gouver-
nement.M. Barker: Avez-vous fait des en-
trées de la peinture retournée au gou-
vernement?— Oui, on a dû marquer ça aux magasins
M. Laffamme: N'est-il pas vrai
que M. Lanctôt vous a dit, pour le ma-
tériel tu le prendras chez Labelle où
j'ai un compte ouvert.— Oui, il a ajouté, tu prendras ce qui
manquera au gouvernement.Ne vous a-t-il pas demandé de tenir
un compte exact de ce que vous em-
prunteriez et qu'il remettrait les maté-
riels après?

— Oui.

M. Lanctôt s'en est rapporté à vous
pour la quantité de peinture?

— Oui.

On a chargé de la peinture à M.
Lanctôt, de la peinture qui est demeu-
rée dans les récipients aux chantiers?

— Oui.

— Me McDougall: On a chargé, où
cela, c'est ce que l'on est capable de
dire.— Le résidu de cette peinture est inclus
dans le compte que vous avez prépa-
ré.

— Oui.

— De sorte que M. Lanctôt a payé
pour plus qu'il a reçu?

— Oui.

M. Laffamme fait remarquer que
c'est maintenant le gouvernement, qui
est en dette envers le député. Cette
répétition amuse beaucoup le comité.— Avez-vous dit à Henri Proulx,
Henri Paul et Omer Pagé de se rendre
chez M. Lanctôt, de manière à ne pas
être surpris par M. Papineau?

— Non.

— L'avez-vous dit d'éviter d'être
vus par les marchands de Sorel en por-
tant de la peinture chez M. Lanctôt.

— Non.

— Le montant de \$81.60 est-il raison-
nable pour la peinture fournie à M.
Lanctôt?

— Par le gouvernement, oui.

— Pourquoi alliez-vous à la maison
trois fois par jour?— M. Lanctôt m'avait demandé, com-
me ami, de surveiller les travaux pen-
dant son absence.— M. Lanctôt s'en rapportait à vous
pour la main-d'œuvre comme pour les
matériaux?

— Il m'avait demandé ce service.

— Vous auriez pu lui charger très
cher?

— Oui, si j'avais voulu.

— M. Lanctôt s'absentait souvent?

— Oui, j'ai été jusqu'à trois semaines
sans le voir.— Les notes que vous avez tenues,
c'était pour renseigner le département
et M. Lanctôt également?— Et pour être prêt à jurer que le gou-
vernement n'a pas perdu un son avec
M. Lanctôt en se faisant payer \$375.62
pour la main d'œuvre et \$81.60 pour
les matériaux?

— Oui.

— Auriez-vous fait le travail à votre
compte pour \$450.— J'aurais pris la job pour \$500 y
compris 20 pour cent de profit.— De sorte que le travail aurait coûté
\$400.

— Oui, et même meilleur marché.

— Jurez-vous que Douaire n'a pas tra-
vaillé plus de 15 jours comme il est
port sur le compte?

— Je jure que le temps entré est exact.

J'ai pris les notes de jour en jour.

Racontez comment il se fait que Dou-
aire est allé tapissier chez M. Lan-
ctôt.— Mme Lanctôt m'a demandé comme
faveur de faire ce travail tout en
payant. Dans ce temps je tenais un
magasin de papier peint.— Elle s'est adressée à vous, parce
que vous étiez dans le commerce et
non comme contremaître du gouverne-
ment?— Ça doit être ça, je ne pouvais pas
faire l'ouvrage et lui répondre que
j'enverrais un bon homme.

— Oui.

— Douaire, il a travaillé deux jours
et demi et il a touché \$5.

— Qui a fourni la tapissier?

— Moi-même et je lui ai chargé — A
Mme Lanctôt — la tapissier et la
main-d'œuvre, dans mes livres.— De sorte que c'est vous qui avez
payé Douaire?— Le gouvernement n'avait rien à
faire là-dessus.

— Parlez maintenant de Payette.

— Je ne puis rien dire, je n'ai pas vu
Payette, et au meilleur de ma connais-
sance il n'a pas travaillé chez M. Lan-
ctôt.— Est-ce vous qui avez renvoyé
Proulx le 16 novembre 1910?— J'ai reçu ordre de M. Papineau,
par M. Champagne, de congédier seize
hommes.— Quelle espèce d'ouvrage a fait Dou-
aire en 1910 chez M. Lanctôt.— Il a continué la peinture après
Omer Pagé.

— Quand a-t-il commencé?

— Au mois de septembre.

— Vous n'avez pas d'intérêt dans
cette enquête?

— Pas du tout.

M. McDougall: Pour l'ouvrage de
1908, vous dites que c'est une faveur
faite à Mme Lanctôt, tout en étant
payé.— Oui, car elle attendait des visi-
teurs. C'était une faveur parce qu'elle
ne pouvait trouver personne.— Vous étiez employé par le gouver-
nement et vous teniez un commerce?

— Oui.

— Vous avez envoyé Douaire, un de
vos hommes du chantier?— Oui, je l'ai envoyé le midi et je
lui dis de ne pas pointer son temps.

— A quelle date?

— Dans les derniers jours d'octobre.

— Le temps a-t-il été payé par le
gouvernement ou non?— Non, je ne sais pas, il n'a pas dû
être payé parce que c'est moi qui l'ai
payé après l'ouvrage terminé. Je n'ai
pas pris de reçu et je ne tenais pas de
livre.— Comment avez-vous réglé avec
Mme Lanctôt?

— J'ai chargé le tout à Mme Lanctôt.

— Combien avez-vous chargé?

— Je ne m'en rappelle pas, j'ai dé-
truit mes livres.— Vous vous rappelez d'avoir payé
Douaire mais vous avez oublié le res-
te?

— Les livres sont disparus.

— Avez-vous été remboursé par Mme
Lanctôt?— J'ai dû l'être, je ne m'en rappelle
pas.— Ni pour la tapissier ni pour le
temps de Douaire.

— Non.

— La peinture fournie à M. Lanctôt a-
t-elle été chargée dans les livres du
gouvernement.

— Non.

— Vous avez fait avec le restant de
la peinture.

— Nous avons peint des chandails.

— Le temps que vous avez consacré
chez M. Lanctôt n'a pas été chargé.— C'était en dehors du temps du gou-
vernement.— Vous ne prenez pas le temps de
manger.— Oui, je demeurais en face de chez
M. Lanctôt.— Combien de couches avez-vous mi-
ses.— Trois à l'intérieur et trois à l'exté-
rieur. Il y eut aussi beaucoup de
versage.— Combien de verges carrées de pein-
tures.

— Je n'ai pas fait le calcul.

Le Président ordonne au témoin de
faire le calcul d'ici à la reprise de l'en-
quête cet après-midi.— Quand vos peintres font un travail
pour le gouvernement, ce travail por-
te-t-il un numéro dans vos livres?— Me Laffamme s'objecte avec force
contre cette question que dit-il, est
de nature à préjudicier le système de
tenue de livre du service de la marine.— Nous ne faisons pas de réclamation
contre le ministre, mais seulement sur
les accusations portées contre M. Lan-
ctôt.Le Président déclare que la ques-
tion est pertinente et Me Laffamme
fait enregistrer son objection.